

LE DEVOIR

VOL. C N° 76

LE MERCREDI 8 AVRIL 2009

1,10\$ + TAXES = 1,25\$



PASCAL GUYOT AGENCE FRANCE-PRESSE

Des enfants d'un camp de déplacés dans la province congolaise du Kivu, en 2008

PERSPECTIVE

Ce génocide qui dure depuis quinze ans

Il y a quinze ans commençait au Rwanda un génocide qui n'a pas fini de semer ses métastases, explique le chroniqueur du *Devoir* Gil Courtemanche dans un texte préparé à l'occasion de ce terrible anniversaire.

Il y a eu cette nuit du 6 au 7 avril 1994 quand les machettes, les grenades, les gourdins ont commencé les massacres, et les hommes, les viols. Durant cette nuit, au tout début de cette



GIL COURTEMANCHE

entreprise du mal absolu, les premiers saccagés furent des gens que je connaissais et que j'aimais. Salut Lando et Hélène et vos magnifiques enfants. Salut le sourire confiant de Lando qui croyait à la démocratie, qu'il avait un peu apprise ici durant ses études universitaires et qu'il tentait d'instaurer au Rwanda. Il fut tué pour deux raisons: sa croyance en la démocratie et le fait qu'il était tutsi. Mais quelques-uns de ses voisins qui étaient hutus et militaient avec lui pour le changement furent aussi assassinés. Durant cette nuit, on mit en place un mécanisme implacable, on déclencha

VOIR PAGE A 10: GÉNOCIDE

Des compteurs d'eau trois fois plus chers à Montréal qu'à Toronto

JEANNE CORRIVEAU

Installer des compteurs d'eau à Montréal coûtera beaucoup plus cher qu'à Toronto. Le contrat octroyé à Génieau par la Ville de Montréal prévoit un montant de 106,8 millions de dollars pour les 32 000 compteurs dont seront dotés les indus-

tries, les commerces et les institutions de la métropole, alors que Toronto s'apprête à conclure un contrat d'environ 219 millions pour le remplacement et l'installation de 465 000 compteurs.

Afin de justifier les coûts liés au contrat des compteurs d'eau et de calmer la tempête soulevée par l'important contrat accordé à Génieau, la

Ville de Montréal avait convoqué lundi une conférence de presse de dernière minute. Elle avait alors comparé les sommes dépensées par Toronto et par Montréal pour l'installation de compteurs d'eau sur leur territoire respectif.

VOIR PAGE A 10: COMPTEURS

VISITE-SURPRISE EN IRAK



MANDEL NGAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président américain Barack Obama serre un soldat dans ses bras au cours de sa visite au camp Victory, près de Bagdad, hier.

Appel d'Obama à la réconciliation

Tous les Irakiens doivent être associés au processus, dit le président américain

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Arrivant de la Turquie, Barack Obama a fait un saut impromptu de cinq heures en Irak hier, pendant lesquelles il a exhorté le gouvernement chiite de Nouri al-Maliki à intégrer les sunnites au gouvernement et aux forces de l'ordre pour prévenir une dégradation de la situation à l'approche des élections nationales. En contre-

partie, il s'est engagé à retirer l'essentiel des troupes américaines d'ici 19 mois.

Le président américain Barack Obama s'est entretenu avec le président irakien, Jalal Talabani, et ses deux vice-présidents, puis avec le premier ministre, Nouri al-Maliki, au camp Victory, non loin de Bagdad. C'était la dernière destination de sa productive tournée à l'étranger entreprise à Londres.

Bien qu'il ait salué les progrès politiques accomplis en Irak, il a fortement insisté pour que le premier ministre al-Maliki associe toutes les factions politiques au processus de réconciliation. «Il est absolument indispensable que tous les Irakiens soient intégrés au gouvernement et aux forces de sécurité [...] pour assurer un futur pacifique et

VOIR PAGE A 10: OBAMA



PÉROU

Fujimori condamné pour crimes contre l'humanité

À lire en page A 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SONDAGE INTERNATIONAL

Le pire de la crise serait passé

À lire en page B 1

INDEX



Actualités A 2	Éditorial A 8
Annonces B 3	Idées A 9
Avis publics .. B 7	Météo B 8
Carrières B 6	Monde A 6
Culture B 10	Mots croisés. B 4
Décès B 3	Sudoku B 3
Économie B 1	Télévision B 9

Poursuites abusives: la loi québécoise s'étendra aux causes pendantes

Le Québec sera la première province canadienne à se doter d'une loi contre les poursuites abusives. Le projet de loi déposé hier ressemble à une première mouture qui était morte au feuillet, mais il comporte une importante nouveauté.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La nouvelle version du projet de loi contre les poursuites abusives, déposée hier à l'Assemblée nationale par la ministre de la Justice, Kathleen Weil, s'appliquera aux causes pendantes devant les tribunaux, soit aux deux poursuites intentées contre Écosociété et des citoyens de Cantley dans l'Outaouais.

Ces deux poursuites sont d'ailleurs fort susceptibles de devenir les causes-types qui vont

permettre de vérifier l'efficacité de cette future loi, qui a l'appui de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi 9 n'est pas très différent de celui qui est mort au feuillet lors du déclenchement des dernières élections, après avoir été examiné en commission parlementaire.

Le principal changement réside dans le fait que les nouvelles règles introduites dans le Code

VOIR PAGE A 10: POURSUITES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre de la Justice, Kathleen Weil, a déposé hier à Québec un projet de loi contre les poursuites abusives.

HONDA DESIGI

Au Coeur du Centre-Ville!

Vente et service

www.hondadesigi.com

Venez nous visiter pour plus de détails

Civic DX 2009

Transport et préparation inclus

Location 60 mois : **168\$**

2,9% d'intérêt

Comptant de 3318\$ • Modèle FA1529EX

Accord LX 2009

Location 48 mois : **268\$**

2,9% d'intérêt

Comptant de 5304\$ • Modèle CP2539E

Véhicules usagés certifiés Honda

Salle de montre à l'intérieur

HONDA

VÉRIFIÉS PROCESSION

Certifiés

Service de navette gratuit

514-879-1550 • 1124, rue de Bleury (Coin René-Lévesque), Montréal H2Z1N4

ACTUALITÉS

Séisme dans les Abruzzes

L'Italie se relève après le choc

« Les chances de retrouver quelqu'un de vivant sous les gravats sont désormais très minces »



FILIPPO MONTEFORTE AFP
Les secouristes ont continué à fouiller les débris, hier, en dépit des répliques qui ont compliqué leur tâche.



MARIO LAPORTA AFP
Des milliers de personnes ont trouvé refuge sous la tente.

Plus de 17 000 sans-abri, 1500 blessés et 235 morts: le bilan du séisme qui a ébranlé la région italienne des Abruzzes a continué de s'alourdir hier, alors que de nouvelles secousses ont tué au moins une personne et compliqué le travail des secouristes.

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Sous la pluie, secoués par des centaines de répliques qui ont ajouté une victime au bilan, les secouristes italiens ont continué hier de fouiller les débris de la région des Abruzzes, à la recherche de survivants. Le séisme, d'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter, a tué 235 personnes et en a blessé 1500 autres, dont une centaine sont dans un état grave, en plus de laisser 17 000 Italiens à la rue. Les journalistes sur place rapportent que des résidents sous le choc prient, poussent des chariots

contenant des effets sortis des gravats ou tentent désespérément de joindre leurs proches.

« Les chances de retrouver quelqu'un de vivant sous les gravats sont désormais très minces », a confié à Reuters un responsable de la Protection civile, 36 heures après la catastrophe qui a frappé durement la ville de L'Aquila, 68 000 habitants, et ses environs. C'est le séisme le plus meurtrier en Italie depuis 1980, où 2735 personnes avaient péri dans le sud du pays.

Lorsque *Le Devoir* l'a rejoint par téléphone à Rome, Marcelo Guerra rentrait tout juste à la maison après une journée mouvementée. Il coordonne depuis

la capitale le travail de la Croix-Rouge italienne. La terre venait de trembler. « Nous avons senti la secousse dans nos bureaux, qui sont à 150 km de l'épicentre. Mes collègues à L'Aquila ont vu des édifices chuter, ils font maintenant le tour à la recherche d'éventuels blessés. »

Selon lui, les secours d'urgence vont bon train sur le terrain. « C'est un travail ordinaire, c'est notre métier, mais les circonstances sont extraordinaires », explique-t-il. Il a fait état de 11 personnes manquantes. En fin de journée hier, les autorités renaient moins de 50 disparus. Le nombre de sans-papier dans la région complique cette estimation. Par ailleurs, une jeune fille a été extirpée des débris après 42 heures, ainsi qu'une étudiante et une femme âgée de 98 ans, 23 et 30 heures respectivement après le sinistre.

Le chef du gouvernement, Silvio Berlusconi, a annoncé que son gouvernement débloquerait 30 millions d'euros en aide immédiate et compte solliciter le fonds de solidarité de l'Union européenne pour les grandes catastrophes naturelles. « Nous devons maintenant reconstruire », a-t-il déclaré.

Hier, une polémique a éclaté autour de la possible prédiction de la secousse par un scientifique italien, quelques jours avant le drame. « On ne peut pas prédire le moment exact d'un tremblement de terre », a tranché Sylvie Hayek, sismologue de Séisme Canada. « Malgré les indices, la marge d'erreur est trop importante », a-t-elle poursuivi. Mieux vaut prévenir en construisant des infrastructures à l'épreuve des tremblements de terre. Elle rappelle que la faille la plus instrumentalisée du monde, en Californie, fait malgré tout des

siennes à l'occasion, sans que les scientifiques relèvent quelque indice que ce soit.

Une solidarité sans faille

À l'instar de l'Italie, où une « véritable compétition de solidarité » s'est installée, selon les dires de Marcelo Guerra, les Canadiens d'origine italienne sont plus unis que jamais, observe Antonio Sciascia, président du Congrès national italo-canadien, qui coordonne la campagne SOS Abruzzes. Environ 25 000 Québécois proviennent de la région des Abruzzes. « Notre priorité, c'est de contribuer à la reconstruction pour toutes ces personnes qui ont perdu leur maison », a-t-il indiqué au *Devoir*.

Comme le souligne un des téléphonistes de la Fondation communautaire italo-canadienne, qui reçoit les appels de la population, « le téléphone ne déroute pas depuis ce matin, la réaction est extraordinaire, tant du côté des Italiens que des autres Canadiens ». Il est possible de faire un don en argent à une succursale de la Banque Laurentienne, aux Caisses populaires canadiennes-italiennes de la région de Montréal et à la Fondation. En Italie, Marcelo Guerra explique que l'aide financière sera la bienvenue, car « lorsque les caméras s'éteignent et que la région disparaît des écrans de télévision, le plus gros du travail sera à faire ».

La Croix-Rouge n'a pas encore arrêté ses intentions. La porte-parole, Myriam Marotte, explique que « l'Italie nous a demandé un délai de 24 à 48 heures pour évaluer ses besoins, mais ce seront des besoins en argent, non pas en ressources humaines et matérielles ».

Le Devoir avec Reuters et Associated Press

CAMPS CERTIFIÉS

CERTIFIED CAMPS

Magazine - Édition 2009

CONSEILS
D'EXPERTS!

Jocelyn
Blanchard
comédien

PROGRAMMES
POUR
ADOS!

PROCUREZ-VOUS CE MAGAZINE DANS LE DEVOIR DU 9 AVRIL

Association des
Camps
CERTIFIÉS
du Québec

Québec

www.camps.qc.ca

EN BREF

Une première navale canadienne

Halifax — La commodore Josée Kurtz est devenue hier la première femme à commander un grand bâtiment de la marine canadienne, le *NCSM Halifax*. Navigatrice d'expérience, Josée Kurtz, originaire de Joliette, affirme que cette étape historique illustre les progrès que les femmes ont accomplis depuis qu'elles ont obtenu le droit de servir à bord d'un navire. « Il y a 20 ans, l'accession d'une femme à un poste de commandement n'était sur aucun écran radar, a-t-elle déclaré, alors que

les marins préparaient le bateau pour un bref tour du port d'Halifax. Je pense que c'est un accomplissement important d'en être là, 20 ans plus tard, et qu'on ait pu prouver qu'une femme peut faire le travail tout aussi bien que ses homologues masculins. » Tout en minimisant l'importance de son sexe pour les 225 membres de l'équipage du bâtiment, elle reconnaît que sa nomination au commandement de la frégate pourrait aider la vingtaine de femmes qui sont membres de l'équipage du bateau, ainsi que d'autres femmes plus récemment arrivées au sein des Forces armées. — *La Presse canadienne*

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
A V O C A T

Vieux-Montréal
514.861.0469

Invitation
Cathédrale Marie-Reine-du-Monde

MERCREDI SAINT 8 avril à 19 h 30 — Messe chrismale présidée par M. le cardinal Jean-Claude Turcotte.

JEUDI SAINT 9 avril à 19 h 30 — Messe solennelle de la Cène du Seigneur présidée par Mgr Lionel Gendron, évêque auxiliaire.

VENDREDI SAINT 10 avril à 15 h — Office de la Passion présidé par Mgr Jude Saint-Antoine. À 17 h, méditation du Chemin de croix présidée par M. le cardinal Jean-Claude Turcotte.

SAMEDI SAINT 11 avril à 19 h 30 — Veillée pascale présidée par M. le cardinal Jean-Claude Turcotte.

DIMANCHE DE PÂQUES 12 avril — Célébrations eucharistiques à 9 h 30, 11 h, 12 h 15, 17 h.

Renseignements : 514 866-1661

La cathédrale est située angle René-Lévesque et Mansfield, Station de métro Bonaventure.

POLITIQUE

91,3 fm
la plus culturelle!

La première fissure



MANON CORNELLIER

À première vue, l'affaire paraît anodine. Alors que démarraient les travaux de la commission d'enquête Oliphant sur les relations d'affaires entre Brian Mulroney et Karlheinz Schreiber, l'entourage du premier ministre Stephen Harper a affirmé la semaine dernière que l'ancien chef n'était plus membre du Parti conservateur. Le premier intéressé, indigné, a vite fait savoir, par la voix de son porte-parole, qu'il est toujours membre du parti et le sera jusqu'à la fin de ses jours. Fin de l'épisode? Pas du tout.

Les ministres Jean-Pierre Blackburn et Peter MacKay ont pris publiquement la défense de leur ancien mentor. Et lorsque le caucus conservateur s'est réuni mercredi dernier, en l'absence de M. Harper, les fidèles de M. Mulroney ont laissé éclater leur colère, a rapporté La Presse canadienne dimanche.

Cette affirmation concernant le statut de membre de M. Mulroney est considérée comme un affront par ceux qui ont travaillé sous ses ordres et qui lui sont encore reconnaissants pour une série de politiques importantes, dont le libre-échange. Ils lui attribuent aussi une grande part du mérite pour la fusion de la droite, le retour du parti au pouvoir et sa percée au Québec en 2006. Pas question pour eux de se montrer ingrats.

L'affaire suscite de l'intérêt, car le caucus conservateur est reconnu pour son étanchéité. Mais ses discussions n'ont filtré par le passé. Le fait que les échanges au sujet de M. Mulroney ont atteint l'oreille de journalistes est révélateur en soi. C'est symptomatique d'une réelle grogne au sein de l'aile progressiste du parti. Cette dernière ronge son frein depuis les dernières élections. Durant la campagne, les plus hauts gradés de l'organisation provenaient presque tous de la frange alliante et réformiste. Et, depuis le scrutin, plusieurs vieux bleus se plaignent du fait qu'il n'y a plus de solides progressistes-conservateurs dans l'entourage immédiat du premier ministre.

En ciblant M. Mulroney, l'entourage du premier ministre a en quelque sorte confirmé leurs craintes, celles de voir le gouvernement faire fi des sensibilités de la frange progressiste pour adopter une ligne alliante et réformiste. Car, au fond, les réformistes ont créé leur parti à la fin des années 1980 en réaction à M. Mulroney et à ses politiques. Ils n'ont pas de problème, eux, à le traiter de la sorte.

Le danger de cette affaire est de rouvrir des lignes de fracture que M. Harper avait réussi à estomper depuis cinq ans. Avec l'aide de Brian Mulroney, bien souvent. C'est lui qui a eu raison de la forte résistance de ses anciens partisans à une fusion avec l'Alliance. Après être passé à quelques cheveux du pouvoir en 2004, Stephen Harper a cherché à mieux rejoindre certaines régions, dont le Québec. Là encore, il a bénéficié des conseils de M. Mulroney.

Les consultations ont pris fin avec l'affaire Mulroney-Schreiber. Ne voulant pas y être associé, Stephen Harper a ordonné à ses troupes de faire comme lui et de couper les ponts. Plusieurs vieux bleus l'ont mal digéré mais ont obtempéré. On n'en a plus entendu parler. Jusqu'à la semaine dernière. Tout ça, à cause d'une provocation totalement inutile de la part de l'entourage du premier ministre. Et qui survient à un bien mauvais moment.

La performance du chef, du parti et du gouvernement cet automne a secoué la confiance des troupes. L'entêtement du premier ministre à courtoiser sa base avec des compressions en culture et des peines plus sévères pour les jeunes contrevenants a nui au parti au Québec. Or on comptait sur cette province pour arracher la majorité. La réaction froide et tardive à la situation économique, le psychodrame de l'énoncé économique, les attaques subséquentes contre les souverainistes et la prorogation des travaux de la Chambre ont terni l'image du parti. Ce dernier a perdu du terrain dans les sondages, au profit des libéraux et de leur nouveau chef, Michael Ignatieff.

Depuis trois ans, Stephen Harper a toujours réussi à maintenir l'unité de son caucus en lui imposant une discipline de fer. Ses mots d'ordre sont suivis et les positions dictées par son bureau, reprises à l'unisson. «La peur et l'intimidation», davantage que la loyauté, expliquent cette obéissance, note Bob Plamondon, auteur et historien bien branché auprès des cercles conservateurs, dans son dernier ouvrage, intitulé *Blue Thunder*.

«Ce que [Stephen Harper] risque avec son approche de la discipline est ceci, écrit Bob Plamondon. Si les choses se retournent contre lui, la loyauté de son cabinet ou de ses collègues du caucus se fera probablement plus rare et plusieurs ne le suivront pas volontairement dans la chute, advenant qu'il se retrouve aux commandes d'un navire en train de couler.» Toute une différence par rapport à Brian Mulroney, qui a inspiré la fidélité jusqu'aux dernières heures de son mandat.

À Ottawa, on s'amuse déjà à conjecturer sur son avenir. Personne ne le pousse vers la sortie et il serait douteux qu'il mette son parti en difficulté en quittant avant le prochain scrutin, mais cela n'empêche pas certains de jauger les successeurs potentiels, comme les ministres Peter MacKay et Jim Prentice ou encore le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall. Stephen Harper n'a-t-il pas dit, la semaine dernière, que la crise économique entraînait beaucoup de pertes d'emploi et pourrait lui coûter le sien?

mccornellier@ledevoir.com

L'opposition digère mal le lunch d'affaires de Sabia chez Power Corp.

Le PQ raille l'idée que le grand patron de la Caisse de dépôt et placement ait eu besoin d'André Desmarais pour se présenter à la crème de Québec inc.

Michael Sabia continue de soulever la controverse, cette fois-ci pour avoir pris un premier contact dans ses nouvelles fonctions avec des dirigeants de Québec inc. au siège social de Power Corporation. L'opposition n'a guère apprécié la chose.

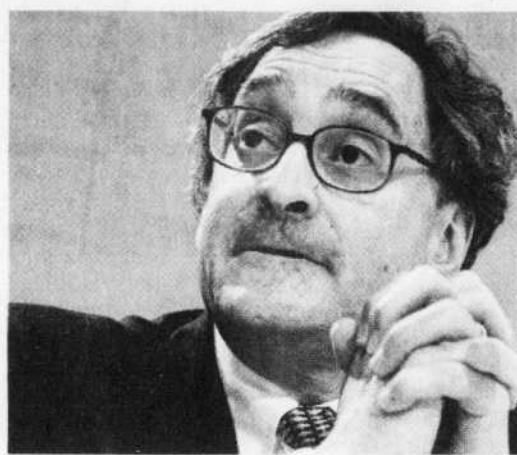
ROBERT DUTRISAC

Québec — La rencontre au siège social de Power Corporation entre le nouveau patron de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), Michael Sabia, et la crème de Québec inc. a suscité des réactions négatives de la part des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale.

Au Parti québécois, on trouve «très étrange» que le premier contact de Michael Sabia, à titre de président de la Caisse, avec une quinzaine de dirigeants de grandes entreprises québécoises se fasse dans le décor feutré du siège social de Power Corporation à Montréal. À l'Action démocratique du Québec, on voit dans cette rencontre un manquement à l'éthique, tandis que chez Québec solidaire, on craint même que Power Corporation exerce un contrôle sur la CDPQ.

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, le porte-parole péquiste en matière de finances, François Legault, s'adressant à la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a versé dans l'ironie. «Est-ce que la ministre des Finances ne peut pas convenir qu'actuellement, M. Sabia devrait mettre toutes ses énergies à prendre connaissance des dossiers, rencontrer les dirigeants importants du Québec, cédule [sic] lui-même les rencontres? On pourrait lui dire aussi qu'il y a des salles de conférence à la Caisse de dépôt, qu'il n'est pas obligé d'aller ailleurs», a lancé M. Legault.

Selon l'information diffusée sur la chaîne Argente et publiée dans des journaux de Québec,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Michael Sabia

c'est le président de Power Corporation, André Desmarais, qui a invité Michael Sabia à venir rencontrer des dirigeants de Québec inc. au siège social du holding. Le vice-président de Power et ex-président et chef de la direction de la Caisse, Henri-Paul Rousseau, était présent lors de ce lunch d'affaires offert par l'empire Desmarais, tout comme le président du conseil de Transcontinental, Rémi Marcoux, le président du Groupe Jean Coutu, François Jean Coutu, l'ancien p.-d.g. de la chaîne d'alimentation Metro, Pierre Lessard, ainsi que les têtes dirigeantes du Mouvement Desjardins, Monique Leroux, et de la Banque Nationale, Louis Vachon. Il y avait un grand absent: Pierre Karl Péladeau, le président de Québecor, une entreprise dans laquelle la CDPQ a pourtant investi massivement.

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières, le député de Nicolet-Yamaska Jean-Martin Aussant, s'est demandé, hier, pourquoi ce sont M. Desmarais et Power Corporation «qui devraient faire accepter le

choix de M. Sabia aux décideurs de Québec inc.

Si M. Sabia avait été mieux reçu au départ, «il n'y aurait pas tout ce travail d'acceptation à faire», a avancé M. Aussant. «Et surtout, si le nouvel arrivant à la tête de la Caisse connaissait déjà le Québec et ses institutions économiques, il n'aurait pas à se faire présenter.»

Pour le porte-parole adéquate en matière de finances, le député de Shefford François Bonnardel, il y a une «question d'éthique» qui se pose. «Je pense que ça aurait pu se faire ailleurs», a-t-il livré au Devoir. «On dirait un casse-tête qui déboule tous les jours, a-t-il illustré. C'est une répercussion totale d'une nomination qui s'est faite à la sauvette.»

Amir Khadir, de Québec solidaire, estime qu'«on assiste à ce qui a l'apparence d'une espèce de prise de contrôle de la Caisse de dépôt à un moment où elle est très fragile». Selon le député de Mercier, la famille Desmarais a déjà «réussi à neutraliser le seul allié international qu'avait le Québec» dans l'éventualité où les Québécois choisiraient l'indépendance. La Caisse est «un autre outil pour que le Québec puisse assumer ses choix», estime M. Khadir. Or MM. Sabia et Desmarais font partie de «l'élite d'affaires canadienne» qui cherche à intégrer l'économie du Québec à celle des États-Unis, a-t-il déploré.

Talonnée par François Legault, Mme Jérôme-Forget a révélé qu'on n'avait toujours pas mis la dernière main aux conditions d'embauche de M. Sabia. Des négociations ont toujours cours avec le service des emplois supérieurs du Conseil exécutif. Après avoir défendu la semaine dernière l'idée que M. Sabia peut détenir des options d'achat d'actions de BCE, options auxquelles M. Sabia a décidé de renoncer, la ministre est revenue sur sa position en affirmant que le président du conseil de la Caisse, Robert Tessier, l'avait informée «il y a longtemps» que M. Sabia se déferait de ces options.

Le Devoir

Harmonisation des taxes fédérale et provinciale

Québec ne cédera pas la TVQ

Jean Charest précise que le Trésor québécois ne devra pas perdre au change

ROBERT DUTRISAC

Québec — L'harmonisation complète de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) doit être neutre sur le plan des revenus de l'État québécois, qui ne cédera jamais, par ailleurs, sa responsabilité de percevoir les taxes de vente au Québec.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le premier ministre Jean Charest lors de la période de questions à l'Assemblée nationale. «On veut que ça soit neutre en matière d'effet pour les contribuables québécois», a indiqué M. Charest, dont le gouvernement réclame une compensation pour l'harmonisation de la TVQ, à l'instar de l'Ontario.

L'Ontario a accepté d'harmoniser à la TPS sa propre taxe de vente au détail à compter de juillet 2010 et recevra, pour ce faire, une somme de 4,3 milliards de dollars du gouvernement fédéral. C'est Ottawa qui se chargera de la perception d'une nouvelle taxe unique. Pour le Québec, un tel arrangement représenterait une somme de 2,6 milliards.

Interrogé par la chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, Jean Charest a toutefois rejeté toute possibilité que le Québec cède à Ottawa sa responsabilité de percevoir les taxes à la consommation. «Je n'ai jamais, hier [lundi], affirmé que le gouvernement du Québec ouvrirait la porte à ce que le gouvernement fédéral vienne gérer la TPS», a dit le premier ministre. «Jamais il n'a été question de ça et il n'en sera jamais question non plus.»

Le gouvernement du Québec est prêt à apporter des changements aux modalités de la TVQ pour la rendre plus conforme avec la TPS, afin d'obtenir une compensation. «Il y a là une question d'équité, de justice», a-t-il fait observer. Ce sont des changements qui seraient faits «à la marge», a soutenu le premier ministre.

N'empêche qu'une harmonisation complète de la TVQ signifierait une perte de 1,1 mil-



ARCHIVES REUTERS

liard par an pour l'État québécois. Ainsi, la TVQ est appliquée sur des prix qui comprennent la TPS; il y a donc une taxe sur la taxe, ce qui représente quelque 600 millions de dollars par an. Puis, il y a la TVQ que les moyennes et grandes entreprises paient sur certains produits, comme les véhicules et le carburant, et qui ne leur est pas remboursée. Cette absence de remboursement de la TVQ sur ces intrants correspond à une somme de 500 millions.

Hier, la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a envoyé à son homologue fédéral, Jim Flaherty, un projet d'entente relatif au versement d'une compensation pour l'harmonisation de la TVQ. Cette différence visant la TVQ payée sur certains intrants serait corrigée sur une période maximale de huit ans, la même période qui est accordée à l'Ontario pour harmoniser sa taxe de vente.

Le projet d'entente n'a pas été rendu public. Mais, pour que l'harmonisation soit neutre en regard du Trésor québécois, la TVQ pourrait être augmentée d'un point de pourcentage et se fondre dans une taxe unique de 13,5%. Ce pourcentage passerait à 14,5% à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la TVQ doit être haussée de 1%, comme le prescrivait le dernier budget du Québec.

En outre, Monique Jérôme-Forget a envoyé, hier, une deuxième missive à Jim Flaherty, soit une réclamation vieille de 15 ans pour laquelle le Québec a obtenu gain de cause devant la Cour d'appel en 2008. Il s'agit d'un paiement de stabilisation de 127 millions qui n'a pas été acquitté en 1991-92, soit une somme de quelque 400 millions avec les intérêts composés.

Le Devoir

Nomination d'un commissaire à l'éthique

Le PLQ rejettera une motion du PQ

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le poste de commissaire à l'éthique et l'adoption d'un code d'éthique pour l'Assemblée nationale risquent de rester longtemps à l'état de projet à Québec.

Le Parti québécois déposera aujourd'hui une motion à l'Assemblée nationale pour réclamer la création d'un poste de commissaire à l'éthique. Mais, puisque le texte de la motion vise pour l'essentiel à condamner la conduite de Philippe Couillard et du gouvernement lors du départ de l'ancien ministre de la Santé, le Parti libéral n'entend pas appuyer la motion péquiste, selon ce qu'a confié l'entourage du premier ministre.

La motion du PQ, qui ne sera probablement pas adoptée, ferait en sorte que l'Assemblée nationale rappellerait «les articles 61 et 62 de la Loi sur l'Assemblée nationale ainsi que le libellé de la prestation de serment des membres du conseil des ministres»; elle exigerait «du premier ministre qu'il fasse respecter ses propres directives concernant les conflits d'intérêts» et affirmerait «solennellement qu'un membre du conseil des ministres ne doit pas être lié à un autre employeur lors de l'exercice de sa charge». Enfin, elle réclamerait «la nomination, dans les meilleurs délais, d'un commissaire à l'éthique indépendant».

En conférence de presse, la critique péquiste Agnès Maltais a soutenu que la création d'un tel poste pourrait se faire très rapidement. «Le Parti libéral l'a déjà promis, nous le demandons, et je viens d'entendre l'ADQ le demander, alors je ne vois pas pourquoi ça tarderait [...] S'ils le désirent, on le fait immédiatement, à cette session-ci», a-t-elle dit. La semaine dernière, au PQ, on affirmait même que si le gouvernement désirait procéder unilatéralement et créer le poste sans l'accord de l'opposition, il le pourrait. Mme Maltais a fait valoir hier que lorsque sa formation politique était au pouvoir, des cas de affaires de lobbyisme ont été soulevés, le PQ avait «immédiatement créé le [poste de] commissaire» au lobbyisme pour s'en occuper.

Quant au code d'éthique, Mme Maltais croit possible que les élus s'entendent sur un texte cet automne. Des négociations à ce sujet ont lieu depuis au moins un an entre les formations politiques. Déjà dans le projet de réforme parlementaire de 2004 issu de l'ancien président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, on parlait de l'adoption d'un tel code d'éthique. Mme Maltais a refusé de préciser quelle était la part de responsabilité du PQ dans le fait que l'Assemblée nationale n'a toujours pas de commissaire à l'éthique ni de code d'éthique.

Présentement, les journalistes ne peuvent obtenir les comptes de dépenses des députés, ces documents n'étant pas considérés comme des documents «publics». Cette opacité devrait-elle être levée lors de l'adoption d'un code d'éthique? La députée a répondu ceci: «Je pense qu'on est déjà assez transparent», avant d'ajouter que le sujet pourrait «peut-être» être discuté dans le cadre de la rédaction du code d'éthique.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva

Un autre groupe menace de boycotter l'enquête

Un adolescent de Montréal-Nord dit avoir été victime de brutalité policière



CRAAR

Un jeune d'origine haïtienne, Antonio X, porte les marques de sa rencontre avec des patrouilleurs du poste 39

La Ligue des droits et libertés menace de se retirer de l'enquête sur la mort de Fredy Villanueva si le coroner refuse d'examiner le profilage ethnique, un problème qui a refait surface hier à Montréal-Nord avec l'histoire d'un jeune de 14 ans victime d'une arrestation musclée.

BRIAN MYLES

Après la famille de Fredy Villanueva et les principaux témoins de la mort du jeune homme aux mains du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), c'est au tour de la Ligue des droits et libertés d'exiger la tenue d'une enquête élargie du coroner sur les tensions sociales entre la police et la population de Montréal-Nord.

La Ligue des droits et libertés présentera une requête au coroner ad hoc Robert Sansfaçon, aujourd'hui, afin de le convaincre d'examiner les questions de profilage ethnique, d'impunité dont bénéficient les policiers dans les situations de mort d'homme et des effets pervers de l'escouade Eclipse, formée en 2008 pour réprimer le phénomène des gangs de rue.

La ligue, reconnue comme «personne intéressée» pour l'enquête publique, menace même de se désister si le coroner n'ac-

cède pas à ses demandes. «Dans la mesure où ces conditions ne seraient pas respectées, la Ligue se réserve la possibilité de se retirer du processus d'enquête», confirme Nicole Fillion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés.

Encore du profilage?

Comme par hasard, un nouveau cas potentiel de profilage ethnique par des agents du Service de police de la Ville de Montréal a défrayé la manchette hier. Un jeune d'origine haïtienne, Antonio X, porte les marques de sa rencontre avec des patrouilleurs du poste 39, le 20 mars dernier. L'étudiant de 14 ans s'éloignait d'un pas rapide d'une bataille à laquelle il n'était pas partie prenante, à Montréal-Nord, quand il a été rattrapé par deux agents qui l'ont plaqué durement au sol, une «intervention» au cours de laquelle il a subi des ecchymoses et des lacérations au visage.

Au plus fort de l'opération, quatre voitures de patrouille et six policiers étaient présents pour neutraliser le jeune homme de 5 pieds 5 pouces, 132 livres, qui a été menotté et interrogé sur place. Aucune accusation n'a été portée contre Antonio X, qui jure avoir été un simple témoin d'une rixe entre adolescents. «Avant, je n'avais pas peur de la police quand je la voyais, mais maintenant, j'ai peur», a-t-il dit hier.

Le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRAAR) a déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse au nom d'Antonio X, afin de réclamer 30 000 \$ des policiers concernés. Fo Niemi, directeur général du CRAAR, invite aussi la Commission à faire un examen systémique des procédures d'arrestation et d'interrogation des mineurs par le SPVM.

Selon Will Prosper, de Montréal-Nord République, et Don H. Fils-Aimé, du Regroupement d'intervenants d'origine haïtienne de Montréal-Nord, l'histoire d'Antonio X n'est pas un cas isolé. «Si ce n'est pas du profilage et du racisme, alors je vous prie d'éclairer ma lanterne», affirme M. Fils-Aimé.

Le chef de la division des communications au SPVM, Paul Chablo, juge regrettable que le cas d'Antonio X soit porté sur la place publique, d'autant plus qu'il ne s'agit nullement d'un cas de profilage ethnique, selon lui. Les policiers n'ont pas intercepté le jeune au hasard, le 20 mars; ils répondaient à un appel d'un citoyen témoin de la bagarre dans laquelle le jeune était clairement impliqué, selon la version des patrouilleurs. «Vous savez, il y a toujours deux versions. En 29 ans de carrière dans la police, j'ai répondu à des centaines d'appels pour des bagarres, et j'ai très rarement vu des gens avouer leur participation à une bagarre», a dit M. Chablo. Aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les policiers mêlés à l'incident.

Un problème bien réel

Selon la Ligue des droits et libertés, le profilage ethnique par les agents du SPVM est un problème qui perdure depuis plusieurs années. Bien avant le décès de Fredy Villanueva, les tensions entre les jeunes et les policiers étaient déjà «très vives» à Montréal-Nord.

Dans sa requête, la Ligue suggère que l'intervention désastreuse du 9 août est la

conséquence du changement de mission du SPVM. Investis dans la «lutte contre les incivilités» depuis 2003, les policiers ont augmenté leurs opérations contre des catégories bien précises de citoyens. «Dans ce contexte de "prévention du crime" et de "lutte contre les incivilités", le policier risque de considérer que tout jeune ou toute personne hors normes, en apparence innocent, est un délinquant qui s'ignore», affirme la requête de la Ligue. Par ailleurs, les interventions de l'escouade Eclipse ont exacerbé les tensions.

«Nous pensons qu'actuellement, ce qui prévaut à Montréal et au Québec depuis des années, c'est une méfiance de la population envers la police, surtout chez les jeunes et les groupes minoritaires. Ce sont des conditions dangereuses à la fois pour la population et la police», estime Philippe Robert de Massy, un des avocats de la Ligue des droits et libertés.

Au cabinet du ministre Dupuis, la position n'a pas changé d'un iota. Il n'est pas question de tenir une enquête élargie, mais une stricte enquête du coroner.

Le Devoir
Avec La Presse
canadienne

Achats militaires

Le PLC s'inspire des expériences française et américaine

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le député libéral Denis Coderre est en visite à Paris afin d'étudier le système des achats militaires de la France. Denis Coderre veut réformer le processus des acquisitions militaires du Canada et a reçu l'appui complet de son chef, Michael Ignatieff, pour enquêter sur les pratiques en vigueur dans d'autres pays.

Le Parti libéral a même créé un comité ad hoc composé d'experts militaires pour réfléchir aux réformes à implanter s'il prend le pouvoir ultérieurement, a-t-on appris.

Joint par *Le Devoir* à Paris, Denis Coderre, critique de son parti en matière de défense, soutient qu'il est grand temps de faire le ménage dans le processus des acquisitions militaires à Ottawa. «Il y a des problèmes majeurs. Les délais sont trop longs, les contrats ne procurent pas toujours des retombées économiques de qualité au Canada et la transparence n'est pas au rendez-vous», dit-il.

M. Coderre fait ainsi écho à une frustration grandissante dans le milieu de la défense. Plusieurs contrats tardent à être signés, notamment celui des hélicoptères Chinook, en négociations depuis juin 2006. Le feu vert n'a toujours pas été donné dans le cas des avions de recherche et sauvetage, alors que le remplacement des navires de ravitaillement est sur la glace en raison d'une mauvaise évaluation des coûts. À Montréal, 40 chars d'assaut Leopard 2 attendent d'être remis à neuf, mais le contrat n'a pas encore été octroyé, malgré 12 mois d'attente.

Et puisque les acquisitions militaires vont se multiplier dans les 20 prochaines années, il faut changer tout de suite les façons de faire, estime Denis

Coderre. «On est à la croisée des chemins», dit le député.

Deux mesures à l'étude

Deux mesures en particulier sont étudiées par le Parti libéral: la création d'une agence unique pour les achats militaires et la mise en place d'un poste d'inspecteur général de l'armée.

La mise sur pied d'une agence d'achats unique favoriserait la centralisation des décisions et l'accélération du traitement des dossiers. Actuellement, trois ministères (Défense, Industrie et Travaux publics) doivent s'entendre sur un contrat, ce qui alourdit le processus et crée des frictions, puisque chaque ministre a des priorités différentes. «Je peaufine mon idée sur une telle agence. Je m'informe, ça m'intéresse», dit Denis Coderre. La France, avec sa Direction générale des achats, dispose d'un processus similaire.

Dans le cas de l'inspecteur général de l'armée, celui-ci agirait un peu comme un vérificateur général, mais avec des pouvoirs judiciaires. Il pourrait ainsi ouvrir ou annuler un contrat qui ne fait plus l'affaire. L'inspecteur pourrait aussi aller au fond des dossiers qui traînent et dire clairement ce qui achoppe. Les États-Unis et la France ont des postes semblables.

En France, Denis Coderre rencontre des représentants de l'industrie militaire (Thales, EADS, etc.), mais aussi ceux du ministère français de la Défense, notamment de la Direction générale des achats. Une réunion est d'ailleurs prévue avec le ministre de la Défense, Hervé Morin. Le député libéral se rendra aussi aux États-Unis dans les prochaines semaines pour y étudier le système des achats militaires.

Le Devoir

CONSTRUCTION

Charest ne veut pas d'enquête publique

MARTIN OUELLET

Québec — En dépit de graves allégations de corruption, le gouvernement Charest a écarté hier la tenue d'une commission d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

À l'Assemblée nationale, le premier ministre, Jean Charest, a rappelé qu'une enquête policière était en cours et qu'il valait mieux ne pas interférer dans le processus.

M. Charest faisait allusion à l'enquête que la Sûreté du Québec mène depuis au moins deux ans au sujet de liens présumés entre le crime organisé, les motards criminels et l'industrie de la construction.

Non seulement la FTQ-Construction mais aussi le Fonds de solidarité de la FTQ ont reçu la visite des enquêteurs ces dernières semaines.

«On entend qu'il y a des liens entre le monde interlope et certains dirigeants de la FTQ-Construction, qu'il y a des rumeurs de collusion entre certains employeurs et officiers syndicaux pour blanchir de l'argent, qu'il y a des problèmes d'intimidation toujours présents sur les grands chantiers», a relaté en Chambre la chef intérimaire de l'Action démocratique, Sylvie Roy.



CLEMENT ALLARD LE DEVOIR

Jean Charest

Au moment où le Québec s'apprête à dépenser des dizaines de milliards de dollars dans des travaux d'infrastructure, le gouvernement a le devoir de s'assurer que l'argent des contribuables ne profitera pas à des criminels, a résumé Mme Roy.

«Je fais aujourd'hui appel au leadership du premier ministre pour faire la lumière dans cette grave affaire. Je demande qu'une commission d'enquête soit menée puisque le Québec a l'intention d'investir 43 milliards de dollars des contribuables dans les grands chantiers de construction dans

les années qui s'en viennent», a-t-elle soutenu.

Malgré les allégations troublantes énumérées par la députée, le premier ministre ne juge pas opportun de lancer les grandes manœuvres pour assainir, si besoin, l'industrie de la construction.

«Elle [la chef de l'ADQ] sait qu'il y a une enquête policière. Elle le sait. Tout le monde le sait. Alors, on ne va pas mêler le politique à ça. L'enquête va se dérouler», a dit M. Charest, imperturbable.

Le premier ministre a par la

suite invité sa vis-à-vis adéquate à communiquer avec la police si elle dispose d'informations incriminantes.

«On a comme l'impression qu'elle sait des choses. Si elle sait des choses, bien, qu'elle les transmette, ces informations-là, à la police, et ce sont eux qui ont la responsabilité d'enquêter sur ces choses-là», a-t-il tranché.

De son côté, l'opposition officielle a interpellé le ministre du Travail, David Whissell, pour savoir quelles mesures il avait prises pour garantir le respect de la Loi sur les grands chantiers publics.

«Quelles démarches le ministre du Travail a-t-il entreprises pour s'assurer que les Québécois en auront pour leur argent, que l'argent servira vraiment au financement des infrastructures?», a demandé le député péquiste François Rebello, porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail.

Après le gâchis de la relance ratée de l'usine Gaspésia, des modifications législatives ont été apportées pour «s'assurer que l'intimidation, la discrimination [et] la criminalité sur les chantiers de construction soient limitées au maximum», a dit M. Whissell.

La Presse canadienne

Pétition contre le délai de carence imposé aux immigrants

LISA-MARIE GERVAIS

Le député de Mercier, Amir Khadir, a déposé hier à l'Assemblée nationale une pétition de 1100 signataires demandant l'abolition du délai de carence, ces trois mois durant lesquels les nouveaux arrivants ne sont pas couverts par le Régime d'assurance-maladie du Québec. Il agissait ainsi à la demande de la Coalition santé pour toutes et tous, dont les membres se sont donné rendez-vous devant les bureaux montréalais du mi-

nistre de la santé, Yves Bolduc, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé. La Coalition est d'avis que ce délai de carence met des vies en danger en rendant les services de santé inaccessibles à plus de 60 000 personnes chaque année.

Ce délai «condamne toute loi ou tout règlement qui divise les femmes et les enfants, qui donne à certains accès au système public de santé et nie cet accès à d'autres, sur une base qui s'apparente au mérite», a estimé Michèle Asselin, présidente de la

Fédération des femmes du Québec. Même si le gouvernement estime avoir été clair sur la question, beaucoup d'immigrants n'ont pas d'assurance privée au moment de leur arrivée et doivent payer le gros prix en cas d'hospitalisation.

Le gouvernement entend d'ailleurs maintenir le délai de carence. «Au départ, il avait été instauré par souci d'équité avec les provinces voisines qui l'avaient adopté. Et c'était pour éviter que des immigrants viennent se faire soigner ici avant

d'aller s'installer dans une autre province», a indiqué Marie-Eve Bédard, l'attachée de presse du ministre de la Santé.

La Coalition a récemment déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne pour discrimination et atteinte à la sécurité. Celle-ci avait déjà entrepris une enquête après avoir été informée que ce délai de carence constituait un problème pour de nombreuses aides familiales.

Le Devoir

La meilleure radio est sur le web

Ne manquez pas la chronique de BRANCHEZ-VOUS.com du lundi au vendredi avec Geneviève Allard

Jean Perron

Lucien Francoeur

Claudine Bertrand

Nicolas Deslauriers

Rémy Trudel

CNV
24/7
cnv.ca

culture • opinion • succès

PÉROU

Alberto Fujimori est condamné pour crimes contre l'humanité

Des massacres de civils lui valent 25 ans de prison

La condamnation d'Alberto Fujimori hier marque une première. En effet, aucun ancien président latino-américain élu n'avait encore été condamné dans son pays pour une atteinte aux droits de l'homme.

Lima — La justice péruvienne a condamné hier l'ancien président Alberto Fujimori à 25 ans de prison pour crimes contre l'humanité, dont des massacres de civils pendant sa présidence de 1990 à 2000, un jugement salué comme exemplaire par des organisations de défense des droits de l'homme.

Le tribunal qui le jugeait depuis 16 mois à Lima, a reconnu Fujimori coupable «avec circonstances aggravantes» de graves violations de droits de l'homme, les assimilant «selon le droit international, à des crimes contre l'humanité». Il a précisé que l'ancien chef d'État âgé de 70 ans, qui a déjà passé deux ans en prison, devra servir sa sentence jusqu'au 10 février 2032. Il devra aussi indemniser, à hauteur d'environ 90 000 dollars au total, les familles de 29 victimes.

Fujimori, resté impassible pendant trois heures et demie d'énoncé du jugement, prenant des notes, a immédiatement indiqué qu'il ferait appel de la sentence, sans autre commentaire. Aucun ancien président latino-américain élu n'avait encore été condamné dans son pays pour une atteinte aux droits de l'homme.

Des tueries

Ce verdict pourrait avoir des implications importantes pour le président actuel, Alan García, également accusé d'atteintes aux droits de l'homme lors de son premier mandat, dans les années 1980, avant que Fujimori le remplace.

Fujimori était jugé pour son rôle dans deux tueries qui firent



Alberto Fujimori, peu après le prononcé de sa sentence, hier

15 morts — dont des femmes et un enfant — en 1991 et 10 morts en 1992, perpétrés par un «escadron de la mort» dans le cadre de la guerre sans pitié, en partie occulte, menée alors par l'État contre les guérillas d'extrême gauche, dont le Sentier lumineux. L'ancien président était aussi jugé pour les séquestrations par ses services secrets d'un correspondant du journal espagnol *El País* et d'un entrepreneur.

Alberto Fujimori fut autrefois encensé pour avoir vaincu la guérilla sanglante du Sentier lumineux et fait libérer des dizaines d'otages retenus à la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima par des guérilleros de Tupac Amaru, en 1997. Il n'y eut alors aucun survivant parmi les guérilleros. Un scandale de corruption impliquant le chef des services secrets Vladimiro Montesinos a entraîné sa chute en 2000.

Fujimori avait alors fui son pays pour s'exiler au Japon, le pays de ses parents, avant d'être appréhendé au Chili et extradé au Pérou.

Une condamnation saluée

«C'est un jour historique», a commenté Amnesty International. «Ce n'est pas tous les jours qu'un ancien chef d'État est condamné pour des violations des droits de l'homme comme la torture, la séquestration et la disparition de personnes.»

Human Rights Watch a pour sa part salué un jugement «emblématique» qui a «respecté les standards internationaux qui garantissent un procès équitable». Ce procès «a démontré au monde que même les anciens chefs d'État ne peuvent réussir à garder leurs crimes impunis».

L'impact politique du jugement restait incertain hier au Pérou, où l'ancien chef d'État populiste à la poigne de fer a

gardé un écho, près de 10 ans après sa chute sur fond de scandales de corruption. Déjà condamné fin 2007 dans une affaire distincte, il doit encore être jugé courant 2009 pour faits de corruption.

Après le verdict, sa fille, la députée Keiko, probable candidate à la présidentielle en 2011, s'est adressée à quelques centaines de partisans aux abords du procès.

Un épais dispositif de 2000 policiers contrôlait les abords de la Direction des opérations spéciales de la police, à Ate (est de Lima), où s'est déroulé depuis fin 2007 le procès. Huit mille autres étaient en état d'alerte. Aucun incident sérieux, hormis des bousculades et face-à-face crispés avec la police, n'avait été relevé à la mi-journée.

Agence France-Presse et Reuters

TORTURE

Du personnel médical a pris part aux interrogatoires de la CIA

Washington — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) affirme dans un rapport confidentiel que des membres du corps médical ont participé à des interrogatoires de la CIA relevant de la torture, en violation des règles déontologiques de la médecine, rapporte la presse américaine.

«La première intention des membres du corps médical semble avoir été d'être utiles aux procédures d'interrogatoires, et non au patient», assure le CICR dans ce rapport mis en ligne hier par le site *The New York Review of Books*.

Les premières conclusions de ce document, dévoilé en mars par la presse, avaient montré que les traitements infligés aux personnes soupçonnées de terrorisme dans les prisons secrètes de la CIA relevaient de la «torture»: coups, privations de sommeil, expositions à des températures extrêmes, simulations de noyade...

Selon les révélations, des

membres du corps médical étaient présents lors de ces interrogatoires, surveillant l'état de santé des détenus alors que leur

étaient infligés des mauvais traitements. Ils «*donnaient des instructions pour poursuivre, cesser ou modifier*» les interrogatoires, assure le rapport, qui s'appuie sur les conclusions de responsables du CICR qui ont rencontré des détenus des prisons de la CIA après leur transfert en 2006 à Guantánamo.

Un des détenus a ainsi affirmé «*qu'à plusieurs occasions, des simulations d'asphyxie ont été arrêtées sur intervention*» d'équipes de santé présentes dans la pièce. À l'inverse, celles-ci pouvaient «recommander» la poursuite de tels traitements.

«*Je m'occupe de la santé seulement parce qu'on a besoin de tes informations*», aurait par ailleurs lancé un membre de ces équipes à un détenu.

Agence France-Presse

Le Vermont légalise le mariage homosexuel

Boston — Les députés du Vermont ont adopté hier une proposition de loi autorisant le mariage homosexuel malgré le veto opposé par le gouverneur républicain de cet État de l'Est américain.

Le Vermont devrait donc devenir le quatrième État de l'Union à reconnaître aux homosexuels le droit de se marier, après le Connecticut, le Massachusetts et l'Iowa, dont la Cour suprême a invalidé la semaine dernière une loi interdisant les mariages de entre personnes du même sexe.

Des propositions de loi similaires sont actuellement exami-

nées dans le New Hampshire et dans le Maine. En Californie, le droit au mariage des homosexuels a été temporairement reconnu avant d'être annulé par référendum en novembre dernier.

La Chambre des représentants du Vermont a approuvé cette proposition par 100 voix contre 49; le Sénat l'avait votée un peu plus tôt par 23 voix contre 5. Dans les deux cas, la majorité qualifiée des deux tiers nécessaire pour surmonter un veto du gouverneur a été atteinte.

Reuters

EN BREF

Israël teste un missile

Jérusalem — Israël a effectué hier avec succès un test de son missile intercepteur Arrow, produit en collaboration avec les États-Unis, a annoncé le ministre israélien de la Défense. L'intercepteur a détruit un missile «adverse» tiré par un avion israélien au-dessus de la Méditerranée. Selon la radio israélienne, il s'agit du 16^e test d'un missile Arrow et les tirs ont été à 90 % couronnés de succès. L'État juif avait annoncé en 2007 son intention d'améliorer ce système de défense antimissile, essentiellement financé par les États-Unis. Au moins deux batteries Arrow sont déployées en territoire israélien. — AFP

De trois à un an pour une chaussure

Bagdad — La peine de prison de Mountazer al-Zaïdi, le journaliste irakien devenu célèbre pour avoir lancé ses chaussures à la tête du président George W. Bush, a été réduite en appel de trois à un an, a annoncé hier son avocat. «*La cour d'appel a décidé de réduire de trois à un an la peine de prison*» de M. Zaïdi, a déclaré son principal avocat Dhiya al-Saadi. «*Et ce pour plusieurs raisons: ses motifs, son jeune âge et le fait qu'il n'ait pas commis de crimes auparavant*», a ajouté M. Saadi. «*Il a eu une bonne conduite en prison, c'est pourquoi la Cour a réduit sa peine.*» Selon le code irakien d'application des peines, a précisé l'avocat, une peine d'un an de prison correspond en fait à neuf mois seulement de détention. Mountazer al-Zaïdi avait commis son geste et été arrêté le 14 décembre. Il devrait donc être libre à la mi-septembre prochain. Il avait été condamné le 12 mars à trois ans de prison. — AFP

MIEUX CONSOMMER



ÉCLAIRAGE CHAUD

- lumière plus jaune, semblable à celle de l'éclairage à incandescence
- éclairage chaleureux



ÉCLAIRAGE FROID

- lumière plus blanche, voire bleutée
- éclairage fonctionnel

QUI A DIT QUE L'ÉCLAIRAGE AVEC DES FLUOCOMPACTES NE VOUS FERAIT NI CHAUD NI FROID?



Pour un éclairage plus chaleureux ou fonctionnel, optez pour des ampoules fluocompactes homologuées ENERGY STAR® blanc doux ou blanc froid. Elles consomment jusqu'à 75 % moins d'énergie et durent jusqu'à 10 fois plus longtemps.

OBTENEZ JUSQU'À

25\$

de remise par la poste à l'achat d'ampoules fluocompactes homologuées ENERGY STAR.

Obtenez votre coupon chez votre détaillant participant ou sur notre site au www.hydroquebec.com/residentiel.

* Offre d'Hydro-Québec. Certaines conditions s'appliquent.

Pensez à l'environnement. Le site www.recycluio.ca est une bonne source de renseignements en ce qui a trait au recyclage des ampoules fluocompactes et aux précautions à prendre en cas de bris.

Hydro Québec

LE MONDE

MOLDAVIE

Flambée de violence après la victoire électorale des communistes

Chisinau — Des milliers de manifestants qui contestent la victoire des communistes aux élections de dimanche ont pris d'assaut hier la présidence et le Parlement moldaves, où une personne a trouvé la mort selon la télévision nationale.

Malgré l'utilisation de grenades lacrymogènes et de canons à eau par la police, les manifestants ont réussi à entrer dans les bâtiments de la présidence et du Parlement dans le centre de Chisinau, capitale de cette ex-république soviétique coincée entre la Roumanie et l'Ukraine.

Un recomptage

En fin de journée, le gouvernement et l'opposition se sont mis d'accord pour procéder à un nouveau décompte des suffrages exprimés lors des élections législatives marquées par la victoire des communistes du président Vladimir Voronine. Les trois principaux dirigeants de l'opposition ont eu des entretiens avec le président Voronine et le premier ministre Zinaïda Greceanii, a précisé le député Alexandru Oleinic.

Pour la seconde journée consécutive, quelque 10 000 personnes, principalement des étudiants, se sont rassemblées dans le centre de la capitale pour dénoncer le résultat de l'élection qui donnait 50 % des voix au parti de Voronine. Son successeur doit être élu par le prochain Parlement entre le 8 avril et le 8 juin.



Pour la deuxième journée, les affrontements ont été violents hier, à Chisinau.

GLEB GARANICH REUTERS

Avec ce score, les communistes étaient presque assurés de disposer d'une majorité de 61 sièges sur 101 à pouvoir, nécessaire pour désigner le prochain chef de l'Etat.

Les opposants affirmaient que le vote a été entaché d'irrégularités et réclamaient la tenue d'une nouvelle élection, comme seul moyen de sortir de la crise.

Profitant de la faiblesse des forces de l'ordre mobilisées, un petit groupe de protestataires a réussi à s'introduire dans la présidence en milieu de journée tandis que des étudiants ont forcé l'entrée du parlement, situé de l'autre côté de l'artère principale de Chisinau. Les manifestants

ont alors mis à sac des bureaux, jetant par les fenêtres des chaises, des tables et des papiers auxquels ils ont mis le feu, a rapporté un photographe de Reuters. Selon la chaîne de télévision publique Moldavie 1, une jeune femme a trouvé la mort dans l'enceinte du parlement, intoxiquée par des émanations de monoxyde de carbone.

Des élections conformes

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a jugé ces élections dans l'ensemble conformes aux normes internationales. «Il y a des gens qui peuvent témoigner que certains ont voté à plusieurs

reprises et que des morts ont pris part au vote», a affirmé pour sa part le maire de Chisinau.

Arrivés au pouvoir en 2001 sur un programme prorusse, les communistes ont opéré un virage radical en 2005 en se tournant vers l'Union européenne, dont ils espèrent bénéficier d'une aide économique pour le pays, le plus pauvre d'Europe. Ils continuent toutefois de ménager la Russie, dont la Moldavie reste très dépendante, notamment pour son gaz, et pour le règlement du conflit dans la région séparatiste de Transnistrie.

Agence France-Presse et Reuters

Cuba est prêt à dialoguer avec les États-Unis

Des parlementaires américains ont rencontré Raul et Fidel Castro

La Havane — Le président cubain Raul Castro a réitéré sa disposition à ouvrir un dialogue avec Washington dans un entretien à La Havane avec des parlementaires américains qui ont conclu hier une visite visant à amorcer un rapprochement avec Cuba, après 50 ans de confrontation.

C'était la première fois que Raul Castro, 77 ans, recevait des membres du Congrès depuis qu'il a pris officiellement, en février 2008, la succession de son frère Fidel à la tête de l'Etat communiste, sous embargo américain depuis 1962.

En accord avec les «principes maintenus» depuis la révolution de 1959, le général Raul Castro a réitéré sa «disposition à dialoguer sur tous les sujets, avec comme unique condition l'égalité souveraine des États et le respect absolu de l'indépendance nationale».

Les sept démocrates de la Chambre des représentants, qui ont rencontré hier Fidel Castro, doivent remettre un rapport au président Obama et au département d'Etat, avant le Sommet des Amériques qui a lieu du 17 au 19 avril à Trinité-et-Tobago, sans la présence de Cuba, dont la suspension en 1962 de l'Organisation des États américains (OEA) est au-

jourd'hui très contestée. Selon des sources concordantes à Washington, M. Obama devrait faire une annonce sur Cuba juste avant ce sommet.

«Notre conclusion est similaire à celle de la Chambre de commerce des États-Unis, c'est-à-dire que les deux pays profiteraient d'un commerce bilatéral» et d'une normalisation des relations, a déclaré Barbara Lee, à la tête du groupe reçu pendant quatre heures et demie par Raul Castro.

Les États-Unis sont déjà les premiers fournisseurs de denrées alimentaires à Cuba, ces produits n'étant pas soumis au régime d'embargo. «Notre message sera qu'il est temps de parler avec Cuba», a-t-elle conclu.

Fidel Castro, 82 ans, a accueilli favorablement la visite des parlementaires afro-américains, la première depuis juin 2007, dans un commentaire publié dans la presse locale.

Toujours influent, il a rapporté certaines déclarations des parlementaires estimant, selon lui, que «la levée de l'embargo ou la normalisation totale des relations» entre les États-Unis et Cuba pourrait entraver la réélection de Barack Obama.

Agence France-Presse et Reuters

Cours intensifs, ateliers de création, classes de maître, stages à l'étranger

L'été à l'Université Laval

Cet été, pas de vacances pour les passionnés!

Pour quelques jours ou plusieurs semaines, l'Université Laval vous invite à Québec, à Percé ou même plus loin, pour allier savoir et plaisir, culture et rencontres, expérience et vacances.

- ✓ **ÉCOLE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE PERCÉ** (mai à septembre 2009, séjour d'une ou deux semaines)
 - Arts visuels
 - Design graphique
 - Bande dessinée
 - Philosophie
 - Photographie numérique
 - Calligraphie
 - Illustration
 - Patrimoine
 - Compréhension scientifique et expression corporelle
- ✓ **ÉCOLE DE LANGUES**
 - Cours intensifs d'été (mai et juin 2009)
 - Français langue étrangère (mai-juin et juillet-août 2009)
 - Stage pour enseignants (29 juin au 17 juillet 2009)
- ✓ **ÉCOLE D'ÉTÉ DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE**
 - Patrimoine bâti et paysages culturels *in situ* (Douglasstown, 18 mai au 5 juin 2009)
- ✓ **ÉCOLES D'ÉTÉ DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES**
 - École internationale d'été sur les Amériques (10 au 16 mai 2009)
 - École internationale d'été sur les terrorismes (24 au 30 mai 2009)
 - École internationale d'été sur la diplomatie québécoise (Bordeaux, 29 juin au 4 juillet 2009)

- ✓ **ÉCOLES D'ÉTÉ DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION**
 - Summer Business School (16 mai au 5 juin 2009)
 - Microprogramme en négociation financière (mai 2009)
 - Séjour d'initiation au monde des affaires en Amérique latine (mai 2009)
 - Voyage d'études au Maroc en gestion du développement touristique (6 au 15 mai 2009)
- ✓ **ÉCOLES D'ÉTÉ DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES**
 - Université féministe d'été : Violences. Analyses féministes de nouveaux enjeux (31 mai au 6 juin 2009)
 - La forêt : économie politique du Québec contemporain (11 au 22 mai 2009)
 - Stage au Panama (mai et juin 2009)
- ✓ **ÉCOLE D'ÉTÉ INTERNATIONALE FRONTIERS IN NEUROPHOTONICS 2009** (1^{er} au 10 juin 2009)
- ✓ **ÉCOLE D'ÉTÉ FORMSAV** (1^{er} au 4 juin 2009)

Information et inscription : www.ulaval.ca/ete



Le monde a besoin de nouvelles idées

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LE DEVOIR

SERVICE À LA CLIENTÈLE

HORAIRE POUR LA FÊTE DE PÂQUES

Vendredi, 10 avril : FERMÉ

Lundi, 13 avril : FERMÉ

*** Pour être effectives le 10, 11 ou le 13 avril, les demandes d'arrêts temporaires de livraison par camelot doivent nous parvenir au plus tard le 9 avril avant 12h.



ÉCOLE NATIONALE DE L'HUMOUR

FORMATION 2009-2010

PROGRAMME AUTEUR

DURÉE : 1 an

PÉRIODE D'INSCRIPTION : jusqu'au 10 avril 2009

ENTREVUES : mi-avril

PROGRAMME RECONNU PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

514 849-7876
humour@enh.qc.ca
www.enh.qc.ca

Québec

DESAM

Patrimoine canadien

Canadian Heritage

ÉDITORIAL

MINES

Porteurs d'eau

Ce qu'on ne sait pas ne fait pas mal, veut l'adage. Dans le cas des ressources naturelles dont regorge le sous-sol du Nord québécois, il y en a qui savent et qui en profitent pour se remplir les poches sans se soucier de ce qu'ils laissent derrière eux. Et ils le font avec la complicité du gouvernement du Québec.

Les compagnies minières qui exploitent les ressources du sous-sol québécois se comportent comme des prédateurs au service de leurs seuls actionnaires. Si les minières agissent de la sorte, c'est parce que Québec, qui prétend vouloir créer de l'emploi, leur accorde des privilèges indus en délaissant son rôle de fiduciaire de nos richesses collectives. Il y a quand même une différence entre développer l'économie et épuiser la ressource, mais on ne semble pas l'avoir compris à Québec.

Dans son dernier rapport publié la semaine dernière, le Vérificateur général du Québec dit les choses de façon plus diplomatique. Mais les données qu'il a compilées ne laissent aucun doute. Non seulement le ministère des Ressources naturelles, présentement dirigé par M. Clause Béchard, ne fait pas son travail de surveillance des sites miniers pour s'assurer de leur conformité aux lois, mais il néglige de collecter la plus grande partie des sommes que les compagnies devraient fournir pour assurer la réhabilitation future des lieux.



JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

Au cours des dernières années, l'exploration et l'exploitation minières ont connu un boom fantastique. Malgré cela, peu de nouveaux emplois ont été créés et on ne sait rien des retombées économiques que cela a entraînées. Le ministère n'a aucune statistique, aucun plan de développement des mines, aucun portrait précis de l'état des réserves, et il ne fait aucun suivi de l'évolution de la situation.

Le Nord-du-Québec, c'est le royaume des compagnies forestières et minières. Dans 56 % des cas d'inspections effectuées par les fonctionnaires, aucun rapport n'a été produit, et «dans la quasi-totalité des dossiers, [...] aucune trace de collaboration entre les inspecteurs» des Ressources naturelles et ceux du Développement durable. Si au moins une telle exploitation de nos ressources rapportait quelque chose aux Québécois! Mais non!

Entre 2002 et 2008, les producteurs d'or, de zinc, de cuivre et d'autres minerais ont extrait pour 17 milliards de dollars du sous-sol québécois. Oui, 17 milliards! De cette somme monstrueuse, ils n'ont versé que 259 millions en droits miniers, soit un minable 1,5 % de leur production.

Pire que ça: pour s'approprier ainsi nos richesses non renouvelables et les vendre au plus offrant, ils ont reçu 624 millions en crédits d'impôt du seul gouvernement du Québec! Au moins, Duplessis exigeait onze cents la tonne, c'était mieux qu'un solde négatif!

Faut-il s'étonner d'apprendre que moins de trois mois après avoir été battu, en 2007, l'ineffable ministre libéral des Ressources naturelles du temps, Pierre Corbeil, a été embauché par la compagnie minière Canadian Royalties, qui exploite un des plus importants gisements du Québec, et qu'une fois revenu au sein du cabinet Charest, l'automne dernier, il a été nommé ministre responsable du Nord-du-Québec? Faut-il s'étonner encore que M. Charest et lui viennent tout juste d'annoncer des investissements de 106 millions dans les aéroports du Nord en prenant pour prétexte que cela aidera les communautés autochtones à se développer? Dindons de la farce, dites-vous?

j-rsansfacon@ledevoir.ca

AFFAIRE VILLANUEVA

Pas d'enquête bidon

Comment diable Québec pourrait-il encore refuser l'idée d'un mandat élargi pour éclaircir les circonstances ayant entouré le décès de Freddy Villanueva? Il ne faut plus seulement comprendre ce drame, mais aussi percer le ténébreux contexte social qui en est la scène et le juxtaposer aux manœuvres policières.

Depuis le drame d'août 2008, l'actualité ne cesse de fournir des munitions aux partisans d'une enquête élargie. On le sait: Québec a demandé au juge Robert Sansfaçon de fouiller les causes et circonstances immédiates ayant entouré la mort du jeune homme de 18 ans.

Mais au moment où, hier, la Ligue des droits et libertés reprenait son vibrant appel à un examen moins limitatif que celui confié au coroner, un adolescent noir âgé de 14 ans a relaté les circonstances troublantes, apparemment violentes, de son arrestation par des policiers à Montréal-Nord, survenue il y a deux semaines.

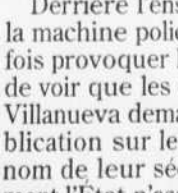
La rue n'attend pas les rapports d'enquête pour arrêter sa conduite! S'il n'y avait que ce soubresaut, qui ramène le spectre du profilage ethnique et pointe les méthodes policières... Mais non! Depuis les violences de l'été, les rapports s'accumulent et pointent dans une direction: ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'affaire Villanueva s'enracine dans un contexte duquel une enquête crédible, menée dans un souci de justice mais aussi de prévention, ne peut se détacher.

Il y eut la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour conclure à la confusion dans l'opération policière menée lors de l'émeute. Il y eut aussi le rapport final des chantiers de Montréal-Nord qui, en plus de brosser un tableau social désolant associé à ce quartier de l'émeute, décide que la population se sent victime d'exclusion, de discrimination, de racisme. En outre, même si Montréal n'est pas Vancouver, où les fusillades se succèdent, certains remettent en question la manière des escouades anti-gangs de rue qui creuseraient le fossé entre les citoyens et les policiers.

Derrière l'ensemble de ces constats se terre le désaveu pour la machine policière qui, là où elle devrait protéger, semble parfois provoquer la dissidence. Il est choquant, dans ce contexte, de voir que les deux agents directement liés au décès de Freddy Villanueva demanderont aujourd'hui une ordonnance de non-publication sur les détails permettant de les identifier, et ce, au nom de leur sécurité! Répugnant aussi de voir que non seulement l'État n'assume pas les frais juridiques des quatre témoins appelés à témoigner, mais que ceux-ci se voient restreindre l'accès à la preuve.

Ce sont là des iniquités qui minent le succès d'une enquête essentielle. Ce sont aussi des fractures entre le pouvoir policier et la voix du peuple qui confortent une impression générale de discrimination, vécue entre autres à Montréal-Nord. Pour dissiper les doutes et rétablir la crédibilité de la démarche, la prospection du juge devrait rattacher tout le contexte. Il est à ce point important qu'il transcende peut-être les événements eux-mêmes.

machouinard@ledevoir.com



MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Deux mains sur le volant!

Les politiciens font parfois œuvre utile en contribuant à l'enrichissement de notre vocabulaire. Après avoir récemment appris qu'*avoir la pelote à terre* est une expression typiquement québécoise, voilà que Jean Charest, avec l'expression *avoir les deux mains sur le volant*, en fin lexicographe, appose sa pierre à l'édifice des mots à double, sinon à triple sens de la langue française.

Si nous avons tous compris qu'il faisait allusion au volant de direction d'un véhicule, combien d'entre nous ont saisi qu'il pouvait aussi s'agir d'un autre volant, celui qui équipe les transmissions manuelles (les deux mains)? Cette roue dentelée liée au vilebrequin et couplée à la transmission ne se nomme-t-elle pas, du moins en France, volant d'inertie?

En évaluant les réalisations du premier ministre depuis qu'il est au pouvoir, je comprends de quel volant il était question lors de la dernière campagne électorale.

Louis Saint-Hilaire,
Lévis, le 6 avril 2009

Des coupes malvenues

Le gouvernement conservateur réduit de 325 000 \$ la subvention à l'Observatoire du Mont-Mégantic mais se réserve deux millions pour une simple consultation sur la reconstruction du manège militaire de Québec. Il n'est pas normal qu'un gouvernement soit aussi imperméable à la honte et que l'intelligence soit devenue une valeur suspecte. Dans 20 ans, nos enfants n'en reviendront pas que nous ayons laissé

massacrer autant d'acquis dans l'indifférence générale. Les partis d'opposition ronronnent, calculent et, pendant ce temps, la démocratie et l'engagement politique se meurent dans l'ironie et le désabusement.

Nous vivons une crise du progrès et des idéaux aussi importante que la crise économique, et pendant ce temps on parle de Bob Gaïney et on regarde Obama comme un personnage de HBO. On a beaucoup parlé du «nous». Mais où sommes-nous, qui ce soit?

Jean Gaudreau
Montréal, le 6 avril 2009

Étrange moment galiléen

Saviez-vous que c'était l'Année mondiale de l'astronomie? Saviez-vous que c'était le 400^e anniversaire de l'année où une première lunette astronomique fut pointée vers le ciel et que c'était par l'Italien Galilée? Alors, pour bien marquer cette année festive, le gouvernement canadien, ne voulant pas être en reste, a décrété un moment galiléen en réduisant l'aide financière à l'Observatoire du Mont-Mégantic! Le Québec y forme de nombreux astronomes. René Racine, pour ne nommer que celui-là, est de la première génération des astronomes québécois qui sont passés par là. La formation y est si excellente que ce dernier devint directeur de la Société du télescope Canada-France-Hawaii. Après les compressions en culture, voici les compressions en science. La conséquence de celle-ci sera peut-être la fermeture de l'Observatoire du Mont-Mégantic. Merci Canada!

Esther Taillon
Québec, le 5 avril 2009

Empressement douteux

La décision de Michael Sabia de se départir à la hâte de ses options d'achat de BCE crée un malaise évident en ce qui concerne l'ensemble du processus entourant sa nomination à la tête de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Alors que la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, semblait s'empêtrer dans ses réponses en défendant tant bien que mal M. Sabia lors de la période de questions, celui-ci en profitait pour se départir de ces actifs pouvant mener à de possibles insinuations de conflit d'intérêts.

Comme le gouvernement Charest cherche à ne pas perdre la face dans le dossier de la Caisse de dépôt, la décision de M. Sabia de se départir à la hâte de ses options d'achat est-elle uniquement due à la perspicacité de certains médias qui ont dévoilé l'affaire? Alors qu'il semble incontestable que le choix de M. Sabia émane directement du bureau du premier ministre, n'est-il pas curieux que l'on n'ait pas pris la peine de s'assurer que M. Sabia n'avait pas en sa possession des actifs pouvant mener à de possibles conflits d'intérêts?

Depuis sa nomination, Michael Sabia alimente la controverse. Pour le processus bâclé entourant sa nomination ou pour sa rémunération, le nouveau dirigeant de la Caisse continuera à représenter un énorme coup de force politique de la part du cabinet de Jean Charest. La décision du gouvernement de ne pas y être allé de la plus élémentaire transparence [...] révèle un manque de respect flagrant pour les cotisants du Québec.

Dominic Tardif
Québec, le 6 avril 2009

LIBRE OPINION

Pâques: le Christ est-il ressuscité?

RAYMOND GRAVEL

Prêtre dans le diocèse de Joliette

Pour tous les chrétiens du monde, c'est la semaine la plus importante de l'année. C'est une semaine sainte, où l'on fait mémoire de l'événement fondateur de ce que nous sommes: la mort-résurrection du Christ. On a beau dire que le Christ est ressuscité, cette année, permettez-moi d'en douter!

J'ai plutôt l'impression que la passion du Christ avec ses souffrances, ses rejets, ses rejets, ses crucifiements, s'éternise: elle n'est toujours pas terminée. Serait-ce que l'évangéliste Marc avait raison de dire, en finale de son évangile, que le message de la Résurrection n'a vraiment pas passé, puisque les femmes qui avaient pour mission de l'annoncer ne dirent rien à personne, parce qu'elles avaient peur (Marc 16,8)? Et pourtant, on ne peut séparer le Vendredi saint du dimanche de la Résurrection; sinon on risque de célébrer la mort pour elle-même, comme une fin en soi, quand on sait que seul Pâques peut lui donner un sens.

Quelle est cette peur qui nous paralyse et qui nous empêche encore aujourd'hui de proclamer haut et fort que le Christ est vivant à travers les hommes et les femmes de notre temps? Cette peur se manifeste, non seulement chez les chrétiens de la base, mais aussi chez ceux qui exercent l'autorité dans l'Église: la peur de la modernité, du relativisme, de l'étranger, du non-croyant; la peur du risque de l'engendrement dans la foi, où

le résultat ne nous appartient pas, mais où l'espérance est à son meilleur, et cette peur se traduit souvent par des paroles et des gestes insensés qui choquent, qui scandalisent et qui divisent.

L'accueil par le pape Benoît XVI de quatre évêques intégristes au sein de l'Église, sous prétexte d'unité ecclésiale, en a choqué plus d'un, lorsqu'on sait l'attitude de ce pape envers les théologiens, les exégètes, les évêques, les prêtres, les religieux (ses) et les croyants de tendance progressiste qui relisent l'Évangile et qui l'actualisent dans le monde d'aujourd'hui.

L'excommunication de l'entourage de cette jeune Brésilienne qui a subi un avortement à la suite d'un viol répété de son beau-père a scandalisé, partout dans le monde, des croyants qui comprennent difficilement le peu de compassion de certains dirigeants de l'Église. Et ces propos malheureux du pape sur le condom, rapportés par tous les médias, dans l'avion le conduisant en Afrique, ont été la goutte qui a fait déborder le vase pour de nombreux catholiques d'ici et d'ailleurs qui n'en peuvent plus d'entendre ces discours qui méprisent la réalité humaine contemporaine.

Lorsque 30 millions d'Africains souffrent du sida, on peut s'attendre à des paroles de réconfort pour les efforts de tous les intervenants, sur le terrain, qui cherchent désespérément à enrayer cette terrible maladie du sol africain. Il est vrai que le condom n'est pas la solution à cette épidémie; il faut plus que ça. Mais peut-on imposer l'abstinence à toutes les personnes qui sont atteintes du VIH? Lorsque le feu fait

rage, ce n'est pas le temps de discourir sur la prévention; c'est le temps d'éteindre l'incendie. Ensuite, on peut parler de responsabilisation et d'humanisation de la sexualité. Qu'on le veuille ou non, le condom est un moyen efficace pour freiner la propagation du sida. Ce n'est plus un contraceptif, c'est un préservatif.

Tous ces événements ont été pour plusieurs des raisons suffisantes pour apostasier ou plutôt pour abandonner l'Église. Je ne suis vraiment pas d'accord avec eux; on ne quitte pas le bateau pendant une tempête. On affronte l'orage et on cherche ensemble des solutions. Personnellement, j'ai quitté la politique pour exercer mon ministère de prêtre, parce que je crois toujours en l'Église catholique, et je sais pertinemment bien que l'Église, ce sont d'abord les croyants de tous les horizons, les chrétiens de la base, les missionnaires, les prêtres et les évêques qui sont solidaires des plus démunis, des pauvres, des opprimés, des marginalisés et des blessés de la vie. Au lieu d'apostasier sa foi, pourquoi ne pas les appuyer? Ce n'est pas en baissant les bras et en démissionnant qu'on peut changer les choses.

Au contraire, il faut rappeler à toute l'Église que le message d'espérance du Christ de l'Évangile doit être annoncé au monde entier. Serions-nous comme ces femmes de l'évangile de Marc qui n'ont rien dit à personne parce qu'elles avaient peur? Si c'est le cas, le Christ ne peut être ressuscité, parce que nous sommes incapables d'en témoigner et de le représenter. Joyeuses Pâques quand même!

IDÉES



ARCHIVES AFP

De l'accessibilité à la réussite à l'école

ROBERT BISAILLON, PAUL INCHAUSPÉ, DENIS MASSÉ, DIANE MIRON, SERGE MORIN ET JEAN SAUVAGEAU

Collectif pour l'éducation

Nous publions des extraits du document lancé hier par le Collectif pour l'éducation, L'école comme établissement d'enseignement et la réussite. De l'accessibilité à l'école à la réussite dans l'école.

Pendant des années, l'accessibilité aux études fut au Québec, pour son système d'éducation, une préoccupation, un rappel, un aiguillon constants. Depuis une dizaine d'années, c'est la réussite qui prend la place de l'accessibilité. [...]

Tout le monde se dit préoccupé de la réussite des élèves et bien des facteurs peuvent y contribuer mais l'essentiel se joue à l'école, c'est-à-dire dans chaque école. C'est dans chaque école singulière que se nouent et se réalisent les actions les plus déterminantes relatives à la réussite des élèves. On est presque gêné de rappeler une telle évidence. [...]

L'école de rêve

[Voici] le type d'école auquel nous rêvons tous: n une école, communauté interne vivante et stimulante d'apprentissage pour tous ses acteurs, dont les élèves.

n une école partie prenante, avec les autres acteurs de son environnement, de la réussite des élèves mais aussi de l'enrichissement culturel de la communauté à laquelle appartient l'école.

n une école que les encadrements généraux n'empêchent pas de développer son identité propre, identité dans laquelle ses membres puisent à la fois fierté et sentiment d'appartenance.

On nous dira qu'une telle vision de l'école est utopique. Évidemment, elle l'est. Mais c'est une telle vision qui a été le moteur de nos engagements. C'est une telle école que nous avons cherché à rendre concrète, et nos carrières respectives sur le terrain en témoignent. Et quand nous fûmes appelés à proposer des améliorations à certains encadrements généraux du système d'éducation, cette préoccupation ne nous a jamais quittés.

Pourquoi revenir à l'école?

[...] Après le temps de la révision des grands encadrements, c'est la mise en place et le renforcement des ingrédients qui rendent possible la dynamique d'une telle école et qui devraient être le point focal et la visée des actions, projets, changements ou améliorations.

C'est cette sorte de radiographie que nous nous apprêtons à faire ici. À la fois proches et distants d'un système au sein duquel nous n'avons plus de responsabilités, nos observations ne vi-

sent pas à l'originalité ni à l'exhaustivité. Beaucoup des réalités dont nous parlerons sont connues. C'est leur mise en lumière à travers la perspective choisie qui l'est moins. Un tel éclairage fait aussi sortir de l'ombre des questions d'autant plus facilement ignorées que leur prise en compte demanderait d'aller à contre-courant de pratiques établies. [...] Pourquoi ouvrir ce chantier maintenant? Trois raisons nous y incitent.

La crainte de reculs

La première raison est conjoncturelle et peut-être exagérons-nous en ce moment nos craintes. Toute réforme nécessite des corrections, des ajustements, mais elle entraîne aussi souvent des mouvements de contre-réforme. Nous n'échappons pas à la règle. Or, parmi les mouvements de cette nature qui se développent actuellement, un d'entre eux est plus préoccupant, c'est celui d'accrocs sinon de reculs quant à la responsabilisation des acteurs de première ligne.

Beaucoup d'«équipes-écoles» ont ressenti la directive sur le bulletin scolaire de la ministre de l'Éducation comme un déni de leur responsabilité professionnelle et un désaveu du travail collectif qu'elles avaient mené dans leur école. Une approche pour laquelle le contrôle central par le plus haut niveau est la meilleure formule pour assurer la qualité ou corriger les écarts n'est pas non plus absente des dispositions prises successivement ces dernières années par plusieurs ministres.

De telles postures trouvent des échos favorables dans certaines franges de l'opinion publique et entretiennent une image dévalorisée des acteurs de l'éducation qui travaillent dans l'école ordinaire. Nous n'avons jamais partagé une telle vision. Les acteurs de terrain de l'école ordinaire remplissent une fonction plus importante que celle des autres ordres d'enseignement et dans des conditions plus difficiles que dans les cégeps et les universités. La reconnaissance de cette responsabilité ne peut s'accommoder d'attitudes condamnables envers de tels acteurs, mais elle justifie au contraire, et cela plus que jamais, la mise en place ou l'aménagement de conditions qui favorisent l'exercice de leur responsabilité collective dans leur école.

Réussite scolaire et école

La deuxième raison a trait à la mobilisation contre l'échec scolaire, annoncée maintenant de toutes parts. Cette question était déjà depuis plusieurs années la préoccupation des pouvoirs publics et les études sur les causes de ces échecs se sont donc multipliées. Elles ont permis entre autres d'identifier des populations à risque pour lesquelles des actions de portée générale peuvent être entreprises par les responsables du système.

Mais, dans l'école singulière elle-même, le bénéfice de telles études pour les acteurs sur le terrain reste très limité. On s'attend à y trouver des recettes qui régleraient le problème, mais la nature même de ces études et leurs méthodes propres ne permettent pas un tel résultat. Elles

s'intéressent aux grands nombres, jouent avec des moyennes, l'élève y est une statistique inerte, elles isolent des variables et tentent de repérer des corrélations entre un facteur et un autre pour mieux identifier les responsabilités et trouver des moyens d'action.

De telles études sont donc utiles pour des décisions portant sur de grands ensembles mais bien peu sur celles qui portent sur de petits ensembles dans lesquels les variables s'entrecroisent au point que la réussite ne dépend jamais d'un seul type d'action. [...]

La réforme

Mais la vraie raison de notre intervention est un appel à la poursuite de la mise en place de conditions concernant l'école, conditions qui constituent elles aussi un des enjeux de la réforme scolaire. Un certain nombre de dispositifs généraux mis en place par cette réforme, notamment ceux qui concernent le curriculum d'études, la distribution et l'exercice des pouvoirs, postulent à la fois une plus grande responsabilisation des acteurs de terrain et une pratique collective de l'exercice de ces responsabilités. [...]

À la suite des États généraux sur l'éducation, des dispositions nouvelles du curriculum d'études et de la Loi sur l'instruction publique avaient fait croire à des enseignants et à des directeurs d'écoles que l'heure des responsables de première ligne était enfin venue et que cet idéal d'école était à portée de main. Mais la réalité est encore autre. Pour qu'une telle école singulière puisse exister, encore faut-il que son autorité de tutelle le lui permette.

Responsabilité collective

Or, dans certaines commissions scolaires, l'école est toujours considérée comme une simple succursale de la commission scolaire, la décentralisation des responsabilités y reste très limitée et les directions d'école ne sont pas partie prenante de décisions qui concernent leur école et son développement.

À l'intérieur même de l'école, la peur des directions à l'égard des parents est encore, dans bien des endroits, présente, ce qui hypothèque l'action du conseil d'établissement. Des changements dans l'organisation de l'école supposent une entente locale avec le syndicat des enseignants, elles sont rares, sinon inexistantes. Des écoles réussissent certes à constituer des communautés de responsabilité collective, mais leur réussite est fragile, à la merci de personnes qui refusent de travailler ainsi, à la merci aussi de règles et pratiques de mobilité du personnel (direction et enseignant) qui empêchent la construction dans la durée.

Oui, c'est au moment où l'on sent ces piétinements sinon ces reculs qu'il est temps de redire que la nouvelle frontière doit être le renforcement de la dynamique de chaque école singulière pour qu'elle crée les conditions qui favoriseront la réussite.

L'urgence d'amnistier les itinérants et de reconnaître leurs droits

CÉLINE BELLOT

Professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal

MARIE-ÈVE SYLVESTRE

Professeure à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa

Alors que la Commission parlementaire sur l'itinérance reprend ses auditions interrompues par les élections, le moment est venu d'affirmer la nécessité de reconnaître les droits des personnes itinérantes en mettant fin aux stratégies de judiciarisation auxquelles elles sont confrontées.

Sur le terrain, le fait que le Barreau du Québec, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et d'autres aient témoigné durant les auditions l'automne dernier du caractère discriminatoire des pratiques de judiciarisation à Montréal n'a pas mis fin à l'émission de contraventions à l'endroit des personnes itinérantes et ne les a pas libérées du fardeau financier lié aux constats d'infraction qu'elles ont reçus ces dernières années.

Ainsi, les personnes itinérantes continuent d'être pénalisées pour des activités liées tant à leur survie dans la rue qu'à leur occupation légitime des espaces publics, comme le flânage sur la place publique, la consommation d'alcool en public, la mendicité et d'autres activités de sollicitation telles le squeegee, ainsi que leur présence dans les parcs après les heures de fermeture, où elles trouvent refuge pour dormir.

Nomination

Certes, la Ville de Montréal, après s'être engagée à le faire pendant deux années, a finalement nommé un procureur désigné aux dossiers des personnes itinérantes à la Cour municipale de Montréal. Bien que nous présumions de la bonne foi des acteurs dans ce dossier, cette nomination présentée comme une solution de rechange à la judiciarisation risque de n'en avoir que le nom.

En effet, le mandat confié au procureur désigné est si restreint (les contraventions avant jugement) que son impact, malgré toute sa bonne volonté, ne peut avoir qu'un effet limité. Nos études démontrent que plus de 40 000 contraventions dressées à l'encontre de personnes itinérantes ces dix dernières années ont déjà franchi l'étape du jugement et attendent une solution judiciaire qui au mieux aboutira à une radiation comptable et au pire à une incarcération pour non-paiement d'amendes si la Cour municipale choisit de réémettre des mandats d'emprisonnement.

Pourtant, d'un côté comme de l'autre, le paiement des contraventions n'aura pas lieu. Pourquoi? Parce qu'une personne itinérante est généralement une personne en situation d'extrême pauvreté, faut-il le rappeler, et que dans ce contexte elle ne peut pas payer une dette qui peut parfois s'élever à des milliers de dollars. En attendant, ces contraventions engorgent le système judiciaire, occasionnant des coûts importants pour les contribuables, aggravent la situation des personnes itinérantes et contribuent à les maintenir dans une situation précaire. L'utilisation du système judiciaire et du système pénal en particulier est une stratégie qui s'avère coûteuse, contre-productive et inefficace.

Amnistie nécessaire

Dans cette situation que l'on pourrait qualifier de ridicule si elle ne mettait en péril les droits les plus fondamentaux des personnes parmi les plus vulnérables de notre société, il revient aux membres de la Commission parlementaire sur l'itinérance et aux députés de l'Assemblée nationale de prendre la décision qui s'impose: amnistier les personnes itinérantes des contraventions qui ont été données par le passé et cesser de dresser de nouvelles contraventions à l'avenir. C'est la première recommandation que nous ferons lors de nos auditions aujourd'hui afin que cesse la discrimination exercée à l'endroit des personnes itinérantes quant à leur présence dans l'espace public.

Une fois, cette injustice reconnue et réparée, les personnes itinérantes ne seront pas moins dans la rue. Elles retrouveront cependant le même droit de cité ou d'être dans l'espace public que les autres citoyens de nos villes. Ce n'est pas rien. S'ouvre alors la perspective d'offrir des réponses appropriées à un phénomène aussi complexe que l'itinérance. D'aucuns vous diront qu'il faut d'abord des logements, d'autres, des soins de santé, d'autres encore, un revenu.

Toutes ces réponses sont bonnes, mais non suffisantes. S'engager à mieux répondre aux besoins des personnes itinérantes, c'est d'abord et avant tout rétablir une relation de solidarité avec les personnes parmi les plus vulnérables de notre société. Pour y parvenir, il importe de reconnaître ces personnes en dignité et en droit. Cette maxime peut paraître révolutionnaire, mais elle témoigne simplement de l'importance de penser les réponses à l'itinérance en termes sociaux et collectifs, organisées dans une réelle politique globale et intersectorielle plutôt qu'en termes individuels et punitifs.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandré Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Desjardins (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque (reporter); information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folle-Bolvin et Vincent Cauchy (commissaires Internet); Annelise Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (commissaires à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spécie (Québec), Monique Blietzer (Ottawa); PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Annelise Bessette, Jean de Billy, Jennifer Boly-Demers, Jean-François Bossé, Manon Bolland, Marlène Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

GÉNOCIDE

SUIVE DE LA PAGE 1

l'attaque finale contre le droit et la différence. C'était une attaque frontale contre les fondements de la civilisation moderne, une plongée rétrograde dans l'obscurantisme des haines injustifiées, un refus quasi théologique de ce que les humains peuvent faire de mieux. Vivre ensemble.

Ils ne furent pas les premiers à agir ainsi, mais dans leur terreur, les bourreaux furent plus efficaces malgré leur pauvreté que les Allemands qui avaient engendré un même cauchemar mortuaire et raciste.

Je ne suis pas rwandais. Je ne pense pas chaque jour à un proche disparu dans la tourmente de ces cent jours. Mais au Rwanda, le génocide se poursuit, il fait partie du paysage et du vent qui balait les collines. En compagnie de Victor qui avait perdu plus de deux cents membres de sa famille, j'ai rencontré sur une piste un jeune homme qui avait tué quelques-uns de ses parents. Ils en avaient discuté calmement et Victor avait accepté les regrets du jeune assassin, convaincu que la justice divine vaincra finalement, convaincu que la justice locale ne servait à rien. Il n'avait pas pardonné. Il avait accepté les excuses. Et depuis, ils demeurent voisins, se voient, se saluent peut-être, font leur marché au même endroit. Elles sont ainsi, toutes les collines du Rwanda, frères, sœurs, cousins de tueurs, revenus sans trop demander pardon aux veuves, car sur les collines vivent surtout des veuves et des orphelins que les veuves ont adoptés sans demander leur acte de naissance. «*Les femmes sont l'avenir de l'homme.*»

Le génocide se poursuit autrement. Il justifie la dictature du président Kagame, permet l'emprisonnement de tout ce qui peut ressembler à une idée de démocratie. Le génocide est complètement instrumentalisé par le régime tutsi. Car nous sommes revenus paradoxalement à une conception ethnique de l'Etat. Mon ami Lando lutait pour un Etat multiethnique et démocratique. Ceux qui ont emprisonné ses assassins, ou du moins les ont vaincus, ont recréé le même modèle. Je ne crois pas que Lando serait heureux, lui le Tutsi, dans cet Etat tutsi. Je crois qu'il militerait dans l'opposition et que le gouvernement l'emprisonnerait.

Le génocide de 1994 se poursuit et tue chaque jour. Pas une seule journée depuis quinze ans, le génocide n'a cessé de tuer. Le génocide voyage. Avec les deux millions de Hutus réfugiés au Kivu en 1994, encadrés par les milices et les militaires du régime déchu, le génocide rwandais a déposé ses cellules cancéreuses et ses métastases dans la République démocratique du Congo, qui à l'époque s'appelait Zaïre. La présence dans le pays voisin de ces milices fut une des principales causes des deux guerres qui ont déchiré la RDC. Sans génocide rwandais, Kabila ne renverse pas Mobutu. L'Ouganda, l'Angola, le Rwanda ne se taillent pas des zones d'influence et de spoliation des richesses minières. Sous prétexte de poursuivre les génocidaires, mais plutôt en quête de diamants et d'or, le Rwanda ne ravage pas la province du Kivu. Deux millions de morts, mon ami Lando, deux millions.

Deux millions que le monde a laissés mourir en silence, car ils n'étaient pas victimes de racisme ou de génocide, mais de violence ordinaire orchestrée par des Etats reconnus. Le pire du génocide rwandais s'est déroulé dans l'Etat voisin. Deux millions. Et ça continue.

Qu'avons-nous fait pour honorer la mémoire des morts et dire une fois de plus «plus jamais»? Peu, car, comme on le sait, l'Afrique est un continent sans importance. Pour la RDC, nous avons formé une force internationale, la MONUC, qui ne fait qu'un maigre et timide tampon entre les tueurs des différents groupes armés.

Le seul progrès notable que la communauté internationale ait accompli est la création de la Cour pénale internationale. Le Traité de Rome dont elle est issue consacre en particulier le droit des victimes et déclare la fin de l'impunité. J'y ai passé plusieurs mois récemment. L'institution balbutie encore, elle invente ses normes de justice, tente parfois d'être plus catholique que le pape, mais elle existe dorénavant, enquête, accuse et emprisonne. Elle traduit en justice des criminels qui avant le génocide rwandais vivaient dans leur palais ou un exil doré. Voilà le seul geste que nous avons fait pour demander pardon pour la mort de Lando, la création de la CPI.

Lando, pour le moment, cela te semble dérisoire, je te comprends. Et oui, le génocide se poursuit.

Rectificatifs

Dans le texte paru hier sur la reconduction du vote de grève à l'UQAM, intitulé «*Une semaine de grève de plus à l'UQAM. La session sera prolongée d'au moins une semaine.*», on pouvait lire que 71 % des professeurs présents à l'Assemblée générale avaient appuyé la grève. Cette information était erronée: ce sont plutôt 91 % des 734 professeurs présents à l'Assemblée générale qui ont appuyé la reconduction de la grève. Nos excuses pour cette erreur.

La légende ayant accompagné l'article de la une de l'édition du mardi 7 avril qui portait sur les portraits des présidents exposés à l'Assemblée nationale aurait dû mentionner que Michel Bissonnet est l'avant-dernier président, et non l'actuel, qui est Yvon Vallières. Par ailleurs, Mario Béland est le conservateur du Musée national des beaux-arts du Québec, et non «de Québec», comme il était écrit dans l'article. Nos excuses.

COMPTEURS

SUIVE DE LA PAGE 1

Selon les informations présentées par la Ville de Montréal, Toronto prévoyait investir 219 millions pour l'installation de 72 000 compteurs, alors que Montréal allait consacrer 106,8 millions à 32 000 compteurs. Chaque compteur installé à Montréal allait donc coûter 3337 \$, comparativement à 3041 \$ à Toronto, avait conclu avec satisfaction Gilles Robillard, directeur adjoint du Service des transports, des infrastructures et de l'environnement.

Or, pour effectuer ses calculs, la Ville s'est basée sur des chiffres erronés publiés dans *La Presse*. Toronto consacrerait effectivement un montant avoisinant les 219 millions pour l'installation et le remplacement des compteurs d'eau, sauf qu'il y aura non pas 72 000 de ces appareils, mais bien 465 000. C'est ce qu'a confirmé au *Devoir* hier une porte-parole de la Ville de Toronto. «*Le contrat n'est pas encore signé officiellement, mais les négociations que nous menons avec Neptune Technology Group sont prometteuses.*», a indiqué Cheryl San Juan. C'est donc dire que l'installation de chaque compteur d'eau à Toronto coûtera environ 471 \$.

Visiblement, la Ville n'avait pas vérifié les données liées au projet de la Ville de Toronto avant de s'aventurer à faire des comparaisons entre les deux contrats lors de sa conférence de presse tenue lundi. Et hier, il a été impossible d'obtenir les commentaires de Gilles Robillard à ce sujet.

Trois fois plus cher

Selon Jean-Claude Lauret, directeur général de la firme Master Meter Canada Inc., il est clair que la «*Ville ne contrôle absolument pas ce dossier.*» M. Lauret connaît bien le marché des compteurs d'eau car son entreprise a procédé à l'installation de ces équipements dans plusieurs villes à travers le Canada. M. Lauret a également effectué une étude pour le compte de Pricewaterhouse en prévision de l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) à Montréal.

Pour comparer avec justesse les projets d'installation de compteurs d'eau à Toronto et à Montréal, il faut toutefois prendre en compte plusieurs éléments, précise M. Lauret. Le contrat conclu à Toronto comporte un grand nombre de compteurs destinés au secteur résidentiel, donc moins coûteux, ce qui n'est pas le cas à Montréal. Le contrat octroyé par Montréal prévoit toutefois un système antirefoulement d'égoût dont les coûts doivent être ajoutés à la facture.

En tenant compte de ces différences, M. Lauret estime que les compteurs montréalais coûteront trois fois et demie plus cher que les compteurs torontois.

Rappelons que le contrat de 355 millions octroyé à Génieau, un consortium formé de Dessau et de Simard-Beaudry, comprend deux volets, soit l'installation de compteurs dans les ICI, pour 106,8 millions, et l'implantation d'un système de contrôle du réseau de distribution d'eau montréalais avec la construction des chambres de vannes, dont le coût s'élève à 210 millions.

Les critiques formulées par M. Lauret ne se limitent pas aux coûts liés aux compteurs d'eau, qu'il juge prohibitifs, mais également à ceux des chambres de vannes. «*Il n'y a pas eu d'appel d'offres public pour aller chercher des fournisseurs de produits. Ça aurait dû être le rôle de la Ville de forcer Génieau [à le faire], explique-t-il. Il n'y a rien d'illégal dans ce que fait Génieau, mais la Ville aurait dû lui dire de faire un appel d'offres pour*

les compteurs d'eau et pour les chambres de vannes. Et là, il y aurait eu une vraie concurrence et des vrais prix.»

Vérificateur

Le contrat des compteurs d'eau fait l'objet de tellement de critiques que le maire Gerald Tremblay a annoncé, lundi, son intention de confier le dossier au vérificateur général de la Ville afin qu'il enquête sur le processus d'octroi du contrat.

La controverse est également alimentée par les liens d'amitié qu'entretiennent l'homme d'affaires Tony Accurso et Frank Zampino, ex-président du comité exécutif de la Ville de Montréal. La semaine dernière, ce dernier a reconnu avoir effectué, à deux reprises, un voyage sur le bateau de croisière de M. Accurso, propriétaire de Simard-Beaudry, l'entreprise qui forme le consortium Génieau avec la firme Dessau. Le premier voyage de M. Zampino a eu lieu en janvier 2007, soit quelques semaines après la qualification des soumissionnaires et avant que la Ville ne porte son choix sur Génieau pour le contrat des compteurs d'eau.

Le Devoir

Perquisition dans une entreprise de Tony Accurso

L'Agence du revenu du Canada a effectué une perquisition, hier, dans les bureaux de Simard-Beaudry, une entreprise appartenant à l'homme d'affaires Tony Accurso, a révélé hier la télévision de Radio-Canada.

Cette perquisition serait liée à une affaire de corruption d'un fonctionnaire de l'Agence du revenu du Canada, selon les informations obtenues par le réseau de télévision.

Tony Accurso est un important joueur dans le domaine de la construction. Il a fait récemment les manchettes en raison des liens d'amitié qu'il entretient avec le président de la FTQ, Michel Arsenault, et l'ex-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino. Les deux hommes ont d'ailleurs séjourné sur le luxueux bateau de croisière de M. Accurso lors de voyages de vacances.

L'entreprise Simard-Beaudry est l'une des nombreuses entreprises que détient M. Accurso. Elle se spécialise dans les grands projets, comme la

construction de routes et de ponts, ainsi que dans les usines de traitement d'eau. Simard-Beaudry s'est alliée avec la firme Dessau pour former le consortium Génieau, qui a obtenu un contrat de 355 millions de dollars de la Ville de Montréal pour l'installation et l'entretien de compteurs d'eau.

L'Agence du revenu du Canada tiendra un point de presse aujourd'hui au sujet de la perquisition effectuée hier.

Interrogée à l'issue d'une allocution qu'elle a prononcée devant les membres de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) hier midi, la ministre québécoise du Transport, Julie Boulet, a dit ne pas être au courant de la perquisition chez Simard-Beaudry. Appelée à commenter les allégations qui entachent l'industrie de la construction, elle s'est voulue rassurante en vantant les normes de son ministère en matière d'attribution de contrats.

Le Devoir

OBAMA

SUIVE DE LA PAGE 1

prospère», a-t-il dit en allusion à la communauté sunnite, qui a perdu le pouvoir après la chute du régime de Saddam Hussein en avril 2003.

Barack Obama a également souligné que les Etats-Unis n'avaient «*aucune revendication sur le territoire irakien ou ses ressources.*»

Après la rencontre, le premier ministre irakien a en retour assuré le président «*que tous les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité vont se poursuivre.*»

Retrait progressif pendant une période critique

Accueilli à l'aéroport par le général Ray Odierno, le plus haut responsable militaire américain en Irak, le président s'était auparavant exprimé devant les 600 soldats américains de Camp Victory, situé non loin de la capitale. Les félicitant pour leur travail, il les a avertis du même souffle que «*ces dix-huit prochains mois constitueront une période critique.*», évoquant la date-butoir d'août 2010 fixée pour leur rapatriement.



Barack Obama et le premier ministre irakien, Nouri al-Maliki

«*Vous jouerez un rôle essentiel pour nous permettre de garantir la stabilité de l'Irak, a-t-il poursuivi, et pour faire en sorte qu'il ne devienne pas un havre pour terroristes, afin que nous commencions à ramener nos gars à la maison.*»

Devant l'enthousiasme des GI, qui l'ont acclamé à plusieurs reprises, il a rappelé que les «*Irakiens doivent maintenant assumer la responsabilité de leur pays*» et qu'il était de leur

devoir d'assurer cette transition.

Le retour des soldats doit débiter lentement puis s'accélérer en 2010. Jusqu'à 50 000 soldats devraient toutefois rester en Irak après le délai de 19 mois pour poursuivre la lutte contre le terrorisme.

Peu avant la troisième visite de Barack Obama en Irak, dont deux avant son assermentation, l'explosion d'une voiture piégée a tué neuf personnes dans un quartier chiite

de Bagdad. Cela s'ajoute à la plus récente vague d'attentats, qui ont fait de 34 à 37 victimes selon les sources.

Reconstruction de la confiance avec le monde arabe

En Turquie quelques heures plus tôt, Barack Obama a réitéré devant des étudiants d'Istanbul sa promesse de construire de nouvelles relations entre les Etats-Unis et l'Islam. Il souhaite ouvrir un «*nouveau chapitre de l'engagement américain*» dans le monde. «*Nous ne pouvons pas nous permettre de parler du passé et de nous focaliser uniquement sur nos différences ou de laisser les murs de la défiance se dresser autour de nous.*», a-t-il plaidé.

Le monde arabe semble réagir positivement au discours du 44^e président des Etats-Unis. Ainsi, dans une entrevue publiée hier, Walid al-Moallem, ministre syrien des Affaires étrangères, a qualifié d'«*importantes*» et de «*positives*» les déclarations du président américain.

Le Devoir avec Associated Press, l'Agence France-Presse et Reuters

POURSUITES

SUIVE DE LA PAGE 1

de procédure civile s'appliqueront notamment aux causes pendantes devant les tribunaux et, donc, intentées avant l'adoption de la loi.

Cette ouverture est cependant limitée de deux façons. D'abord, la nouvelle loi ne pourra être invoquée au titre des mesures préliminaires, ce qui va de soi puisque les procès sont déjà amorcés. De plus, les futures règles qui prévoient le versement de dommages-intérêts par les administrateurs de société ayant intenté des procédures vexatoires ou querulantes ne permettront pas aux magistrats d'obliger les administrateurs des sociétés à l'origine des causes pendantes à effectuer personnellement un tel versement. Ces règles s'appliqueront uniquement aux futures poursuites déclarées abusives.

La deuxième nouveauté du projet de loi réside dans le fait que les victimes de poursuites abusives devront simplement «*établir sommairement*» que l'action en justice ou l'acte de procédure peut constituer un abus.

Selon la ministre de la Justice, ce projet de loi permet aussi aux tribunaux de rendre des décisions rapides sur l'irrecevabilité des procédures

abusives et, en cas d'abus «*sommairement établi*», il reverse le fardeau de la preuve contre le poursuivi. Il permet aussi aux tribunaux d'imposer au poursuivant le versement d'une provision pour frais à sa victime pour l'aider à se défendre et de condamner le poursuivant abusif au paiement d'honoraires et de débours extrajudiciaires ainsi que de dommages punitifs.

Présentement, deux poursuites pendantes au Québec pourraient se qualifier en vertu de la nouvelle loi. La petite maison d'édition Ecosociété est poursuivie par la minière internationale Barrick Gold pour avoir publié *Noir Canada*, un livre qui brosse un portrait impitoyable des pratiques du secteur minier canadien à l'étranger. Aux six millions que réclame Barrick Gold s'ajoutent cinq autres millions récemment réclamés par une autre minière, Banro, qui veut traîner Ecosociété devant les tribunaux ontariens pour un livre publiée au Québec et en français.

En Outaouais, Christine Landry et Serge Galipeau, deux citoyens de Cantley, sont aussi poursuivis pour 1,2 million par les propriétaires d'un site d'enfouissement de matériaux secs locaux, dont ils ont dénoncé publiquement les impacts sur leur milieu. Devant les dérogations du site aux normes et règles en vigueur, Québec a ordonné sa fermeture.

Selon Anne-Marie Voisard, d'Ecosociété, le projet de loi a le grand mérite d'être le premier

au Canada à tenter de neutraliser les poursuites abusives. Mais pas les poursuites-bâillons, dit-elle, ce qui pourrait être accordé sur le simple constat que des citoyens sont muselés dans un débat public par une poursuite qui leur impose un trop lourd fardeau financier.

La grande faiblesse de ce projet de loi, dit-elle, demeure l'absence d'un fonds d'aide aux personnes ciblées par des recours abusifs. Ce pourrait être un fonds autonome ou, par exemple, un rattachement des poursuites abusives au fonds qui finance les recours collectifs puisqu'il y a plusieurs similitudes procédurales entre les deux types de dossiers.

Certes, reconnaît Mme Voisard, avec le projet de loi, un juge pourrait aller jusqu'à obliger celui qui poursuit à avancer une partie de l'argent nécessaire à la défense de sa victime. Mais les exigences à cette fin sont imposantes pour celui qui est poursuivi, car il devra démontrer l'intention malveillante à toutes fins utiles, ce qui est très difficile. Il faut donc que Québec élargisse les critères qui vont permettre de qualifier une cause d'abusives pour que la loi soit efficace. Il faudrait aussi, dit-elle, prévoir un mécanisme de révision pour que, comme aux Etats-Unis, une telle loi soit cycliquement ajustée selon l'évolution de son application devant les tribunaux.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Braut, St-Jovier de Mirabel, Québec, division de Quebecor Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0658. Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390